

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1289

31 mai 2013

SOMMAIRE

attrax S.A.	61834	GIP II MP Luxco S.à r.l.	61855
Auto Moto Zone S.à r.l.	61838	Gracechurch S.à r.l.	61870
Auto Moto Zone S.à r.l.	61834	GTS Fiduciaire S.à r.l.	61837
BCCM S.à r.l.	61846	Guyana Holding S.à r.l.	61870
BCCM S.à r.l.	61846	Halma Overseas S.à r.l.	61851
Beckmann & Jørgensen Holding S.A.	61850	Hamalux S.à r.l.	61871
Belux Comptafisc sàrl	61850	HIP Oils S.à r.l.	61871
Benoi Private S.A. SPF	61850	Hoban Invest S.A.	61871
Bildad S.A.	61849	Iberestate International S.A.	61837
Blue Azur S.A.	61836	If Two Log 1 SC 1 S.à r.l.	61837
Blue Skye Financial Holdings S. à r.l.	61838	IF Two Log 1 SC 2 S.à r.l.	61837
BMC Vignoble S.A.	61836	IF Two Top S.à r.l.	61836
Brimstone S.A.	61836	IK & Mukke Holding S.A., SPF	61836
DBL Immo S.A.	61855	Immoclassic S.A.	61870
DBL Products S.A.	61855	Infra Shipping A.G.	61872
Delpart S.à r.l.	61855	Invista European RE Roth PropCo S.à r.l.	61837
Distress to Value S.A. -Société de Titrisation	61867	KBR S.A.	61867
DM & MP Holding S.A.	61867	KROKUS Caesar S.à r.l.	61826
Eastspring Investments SICAV-FIS	61867	Lavenir S.A.	61871
Edison Debtco S.à r.l.	61850	Lumesse Holdings S.à r.l.	61871
Edmond de Rothschild Euroopportunities II S.C.A., SICAR	61851	LundPro S.à r.l.	61846
Edmond de Rothschild Euroopportunities II S.C.A., SICAR	61851	Orlando Luxembourg Investments S.à r.l.	61849
Edmond de Rothschild Euroopportunities S.C.A., SICAR	61851	Petitube sàrl	61838
EVA Sped S. à r. l.	61869	RPPSE Soparfi B S.à r.l.	61835
Factor Finance S.A.	61869	Sanderlux S.A.	61834
Faldo Holding S.A.	61869	Sleuth Owl Holding S.à r.l./B.V.	61835
Finipar S.A.	61870	Sothic Capital European Opportunities Loan Fund S.à r.l.	61835
Fiore Holding S.A.	61870	Supreme Group Holding S.à r.l.	61835
Forest Luxco S.à r.l.	61869	Uniborc S.A.	61872
		Zenview Holdings S.à r.l.	61872

KROKUS Caesar S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 176.395.

STATUTES

In the year two thousand and thirteen on the twenty-eighth day of March.

Before us Maître Cosita DELVAUX, notary residing in Redange/Attert, acting in replacement of Maître Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg, to whom remains the present deed.

THERE APPEARED:

Caesar Luxco S.à r.l., a private limited liability company incorporated under the laws of Luxembourg having its registered office at 21, Boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg and registered with The trade and Companies register of Luxembourg under number B 167152,

The here above appearing is represented by Ms Carla Aves Silva, employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal dated on 22 March 2013.

The said proxy, signed ne varietur by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to state as follows the Articles of Incorporation of a private limited liability company ("société à responsabilité limitée"):

ARTICLES OF INCORPORATION**Chapter I. - Form, Name, Registered office, Object, Duration**

1. Form - Corporate Name. There is formed a private limited liability company under the name "KROKUS Caesar S.à r.l." which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the «Law»), as well as by the present articles of incorporation (hereafter the «Articles»).

2. Registered office.

2.1 The registered office of the Company is established in the City of Luxembourg.

2.2 It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its Shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

2.3 However, the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers is authorised to transfer the registered office of the Company within the City of Luxembourg.

2.4 Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic or social, which would prevent the normal activity at the registered office of the Company, the registered office of the Company may be temporarily transferred abroad until such time as the situation becomes normalised; such temporary measures will not have any effect on this Company's nationality, which, notwithstanding this temporary transfer of the registered office, will remain a Luxembourg Company. The decision as to the transfer abroad of the registered office will be made by the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers.

3. Object.

3.1 The Company's object is to acquire and hold interests, directly or indirectly, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign entities, by way of, among others, the subscription or the acquisition of any securities and rights through participation, contribution, underwriting, firm purchase or option, negotiation or in any other way, or of financial debt instruments in any form whatsoever, and to administrate, develop and manage such holding of interests.

3.2 The Company may also render every assistance, whether by way of loans, guarantees or otherwise to its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest, or any company being a direct or indirect shareholder of the Company or any company belonging to the same group as the Company (hereafter referred to as the "Connected Companies"), it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be carrying on a trade or to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector. On an ancillary basis of such assistance, the Company may also render administrative and marketing assistance to its Connected Companies.

3.3 The Company may in particular enter into the following transactions it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector:

3.3.1 to borrow money in any form or to obtain any form of credit facility and raise funds through, including, but not limited to, the issue of bonds, notes, promissory notes, certificates and other debt instruments or debt securities, convertible or not, except by way of public offer, or the use of financial derivatives or otherwise;

3.3.2 to advance, lend or deposit money or give credit to or with any Luxembourg and Foreign entity, to subscribe to or purchase any debt instrument issued by any Luxembourg or foreign entity on such terms as may be thought fit and with or without security;

3.3.3 to enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the undertaking, property assets (present or future) or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company and of any of the Connected Companies, within the limits of any applicable legal provision; and

3.3.4 to enter into agreements, including, but not limited to partnership agreements, underwriting agreements, marketing agreements, management agreements, advisory agreements, administration agreements and other contracts for services, selling agreements, interest and/or currency exchange agreements and other financial derivative agreements in relation to its object.

3.4 In addition to the foregoing, the Company can perform all legal, commercial, technical and financial investments or operation and in general, all transactions which are necessary or useful to fulfil its objects as well as all operations connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its purpose in all areas described above.

4. Duration. The Company is incorporated for an unlimited period.

Chapter II. - Capital, Shares

5. Share capital.

5.1 The corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-) represented by twelve thousand five hundred (12,500) ordinary shares, with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each (the "Ordinary Shares").

The holders of the Share are referred hereunder as the «Shareholders».

5.2 The Company shall have the right to issue further shares. Such further shares shall be of a specific class (the "Specific Class Shares") and shall confer upon the holder the right to the profit or loss arising/taken from each specific class of shares issued by the Company and held by it (the "Specific Asset").

5.3 The Ordinary Shares and the Specific Class Shares shall together be referred to as the "Shares" and the holders of the Shares are together referred to as the "Shareholders".

5.4 The financial rights and conditions attached to the different classes of shares shall be further detailed.

5.5 In addition to the corporate capital, a premium account may be set up into which any premium paid on any share is transferred.

5.6 Unless otherwise provided for hereafter, all Ordinary Shares and the Specific Class Shares will have equal rights.

5.7 The Company can proceed to the repurchase of its own Shares within the limits set by the Law.

6. Shares indivisibility. Towards the Company, the Company's Shares are indivisible, since only one owner is admitted per Share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

7. Transfer of shares.

7.1 In case of a single Shareholder, the Company's Shares held by the single Shareholder are freely transferable.

7.2 In case of plurality of Shareholders, the Shares held by each Shareholder may be transferred by application of the requirements of articles 189 and 190 of the Law.

7.3 In addition, each Shareholder agrees that it will not pledge or grant a security interest in any Share without the prior written consent of the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers.

Chapter III. - Management

8. Management.

8.1 The Company shall be managed by one or several managers who need not be Shareholders themselves (the "Manager(s)").

8.2 If two (2) Managers are appointed, they shall jointly manage the Company. If more than two (2) Managers are appointed, they shall form a board of managers (the "Board of Managers").

8.3 The Managers will be elected by a resolution of the sole shareholder or by the Shareholders, as the case may be, which will determine their number, the duration of their mandate, and they will hold office until their successors are elected. They are re eligible, but they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the sole shareholder or by a resolution of the shareholders' meeting.

8.4 The Board of Managers may elect a chairman from among its members (the "Chairman"). If the Chairman is unable to be present, he will be replaced by a Manager elected for this purpose from among the managers present at the meeting.

8.5 The manager may be removed only in case of fraud, gross negligence or wilful misconduct by a resolution of Shareholders holding a majority of votes.

9. Power of the managers.

9.1 In dealing with third parties, the sole manager or, in case of plurality of managers, the board of managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

9.2 All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of Shareholders fall within the competence of the sole manager or in case of plurality of managers, of the board of managers.

10. Representation of the company. Towards third parties, the Company shall be, in case of a sole manager, bound by the sole signature of the sole manager or, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two managers or by the signature of any person to whom such power shall be delegated, in case of a sole manager by the sole manager and in case of in case of plurality of managers by the board of managers.

11. Delegation and Agent of the managers.

11.1 The sole manager or, in case of plurality of managers, any one manager may delegate its/their powers for specific tasks to one or more ad hoc agents.

11.2 The sole manager or, in case of plurality of managers, any one manager will determine any such agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of its agency.

12. Meetings of the board of managers.

12.1 In case of plurality of managers, the meetings of the board of managers are convened by any manager.

12.2 The board of managers may validly debate and take decisions without prior notice if all the managers are present in Luxembourg or represented and have waived the convening requirements and formalities.

12.3 Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by telegram or telefax or email or letter another manager as his proxy.

12.4 The board of managers can only validly debate and take decisions if a majority of its members is present or represented. Decisions of the board of managers shall be adopted by a simple majority.

12.5 The use of video-conferencing equipment and conference call shall be allowed provided that each participating Manager is able to hear and to be heard by all other participating Managers whether or not using this technology, and each participating Manager shall be deemed to be present and shall be authorised to vote by video or by telephone.

12.6 A written decision, signed by all the managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the board of managers, which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the board of managers.

12.7 The minutes of a meeting of the board of managers shall be signed by the Chairman of the board of managers and by the secretary, if any, appointed by the board of managers. Extracts shall be certified by the Chairman of the board of managers and by the secretary if any appointed by the board of managers.

Chapter IV. - General Meeting of shareholders

13. Powers of the shareholder - Votes.

13.1 The single Shareholder assumes all powers conferred to the general Shareholders' meeting.

13.2 In case of a plurality of Shareholders, each Shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of Shares, which he owns. Each Shareholder has voting rights commensurate with his Shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as Shareholders owning more than half of the share capital adopt them.

13.3 However, resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority (in number) of the Shareholders owning at least three-quarters of the Company's Share capital, subject to any other provisions of the Law.

Chapter V. - Business year

14. Business year.

14.1 The Company's financial year starts on the first day of January and ends on the last day of December of each year.

14.2 At the end of each financial year, the Company's accounts are established by the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

14.3 Each Shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

15. Distribution right of shares.

15.1 Each year on the 31st of December, the accounts are closed and the manager(s) prepare(s) an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

15.2 Five per cent (5%) of the net profit is set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital.

The balance may be freely used by the shareholders.

The sole manager or the board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the sole manager or the board of managers no later than two (2) months prior to the proposed distribution showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these articles of incorporation.

Chapter VI. - Liquidation

16. Causes of dissolution. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single Shareholder or of one of the Shareholders.

17. Liquidation.

17.1 The liquidation of the Company can only be decided if approved by a majority of the Shareholders representing three-quarters of the Company's share capital.

17.2 The liquidation will be carried out by one or several liquidators, Shareholders or not, appointed by the Shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Chapter VII. - Applicable law

18. Applicable law. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provisions

The first accounting year shall begin on the date of the formation of the corporation and shall terminate on 31 December 2013.

Subscription - Payment

The appearing party, represented as stated hereabove, declares to have fully paid the shares by contribution in cash as follows:

Caesar LUXCO S.a r.l.	12,500 Shares
Total:	12,500 Shares

All these Shares have been fully paid up, so that the sum of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) corresponding to a share capital of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) is forthwith at the free disposal of the Company, as has been proved to the notary.

Estimate of Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about one thousand and one hundred Euro (EUR 1,100.-)

General meeting

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named persons, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolution:

1) Are appointed as managers for an undetermined period:

- Mrs Sylvie REISEN, employee, born on 1 November 1965 in Steinfort, residing professionally in 21, Boulevard Grande Duchesse Charlotte, at L-1331 Luxembourg;

- Mr Jean-Louis Camuzat, employee, born in Fontenay-aux-Roses on September 1, 1963 residing professionally in 21, Boulevard Grande Duchesse Charlotte, at L-1331 Luxembourg;

- Mr Etienne DROUARD, employee, born in Nancy (F) on 30 September 1967, residing professionally in 21, Boulevard Grande Duchesse Charlotte, at L-1331 Luxembourg.

In accordance with article 10 of the articles of incorporation, the Company shall be bound by the sole signature of the sole manager or, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two managers or by the signature of any person to whom such power shall be delegated, in case of a sole manager by the sole manager and in case of plurality of managers by two managers.

2) The Company shall have its registered office at 412F, route d'Esch, at L-1030 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing who is known to the notary by her surname, first name, civil status and residence, she signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le vingt-huit mars.

Pardevant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Redange-sur-Attert, en remplacement de son collègue, Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg, lequel dernier restera dépositaire de la présente minute.

A COMPARU:

Caesar Luxco S.à r.l. une société constituée sous les lois luxembourgeoises, ayant son siège social à Luxembourg, 21, Boulevard grande Duchesse Charlotte, L-1331 et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 167 152

La comparante ci-dessus est ici représentée par Madame Carla Alves Silva, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 22 mars 2013.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elles ont arrêté les statuts comme suit:

STATUTS

Titre I^{er} . - **Forme, Nom, Siège social, Objet, Durée**

1. Forme - Dénomination. Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination de "KROKUS Caesar S.à r.l." qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après la «Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après les «Statuts»).

2. Siège social.

2.1 Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg.

2.2 Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des Associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.3 Toutefois, le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, est autorisé à transférer le siège social de la Société à l'intérieur de la Ville de Luxembourg.

2.4 Au cas où des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social de la Société se seraient produits ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. La décision de transférer le siège social à l'étranger sera prise par le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, par le conseil de gérance.

3. Objet.

3.1 La Société a pour objet l'acquisition et la détention de tous intérêts, directement ou indirectement, sous quelle forme que ce soit, dans toutes autres entités, luxembourgeoises ou étrangères, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière, ou par voie d'instruments financiers de dettes, sous quelle que forme que ce soit, ainsi que leur administration, leur développement et leur gestion.

3.2 La Société pourra également apporter toute assistance financière, que ce soit sous forme de prêts, d'octroi de garanties ou autrement, à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect, sans que celui-ci soit substantiel, ou à toutes sociétés, qui seraient actionnaires, directs ou indirects, de la Société, ou encore à toutes sociétés appartenant au même groupe que la Société (ci-après reprises comme les «Sociétés Apparentées»), étant entendu que la Société ne conclura pas de transactions qui auraient pour conséquence de faire qu'elle effectue une activité commerciale ou de l'engager dans toute activité considérée comme une activité réglementée du secteur financier. A titre accessoire de cette assistance financière, la Société pourra également apporter à ses Sociétés Apparentées toute assistance administrative ou commerciale.

3.3 La Société pourra, en particulier, être engagé dans les opérations suivantes, étant entendu que la Société ne conclura de transactions qui auraient pour conséquence de l'engager dans toute activité considérée comme une activité réglementée du secteur financier:

3.3.1 conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit et réunir des fonds, notamment, par l'émission de titres, d'obligations, de billets à ordre, certificats et autres instruments de dette ou titres de dette, convertibles ou non, à l'exception d'une offre publique, ou utiliser des instruments financiers dérivés ou autres;

3.3.2 avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à ou avec toute autre entité luxembourgeoise ou étrangère ou de souscrire à ou acquérir tous instruments de dette, avec ou sans garantie, émis par une entité luxembourgeoise ou étrangère, pouvant être considérée comme performante;

3.3.3 accorder toutes garanties, fournir tous gages ou toutes autres formes de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie des avoirs (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou de Sociétés Apparentées dans les limites autorisées par une quelconque disposition légale applicable; et

3.3.4 conclure des contrats et notamment, sans que cette liste soit limitative, des contrats d'association, des contrats de garantie, des accords de distribution, des contrats de gestion, des contrats de conseils, des contrats d'administration et autres contrats de services, des contrats de vente, des contrats d'échange d'intérêt et/ou de cours, et autres contrats financiers dérivés en relation avec son objet.

3.4 Outre ce qui précède, la Société peut réaliser toutes opérations légales, commerciales, techniques ou financières et en général toutes opérations nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social ou en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs prédécrits, de manière à faciliter l'accomplissement de celui-ci.

4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Titre II. - Capital, Parts

5. Capital social.

5.1 Le capital social souscrit est fixé à douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500,-) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ordinaires, ayant une valeur nominale de un Euro (EUR 1,-), chacune (ci-après les «Parts Ordinaires Sociales»).

Les détenteurs de Parts Sociales sont définis ci-après comme les «Associés».

5.2 La Société a le droit d'émettre d'autres parts sociales. Ces parts sociales doivent être d'une catégorie spécifique (les "Parts Sociales Spécifiques") et donnent droit à leur propriétaire aux profits et pertes liés à cette catégorie spécifique de parts sociales émises par la Société et détenues par la Société (les "Avoirs Spécifiques").

5.3 Les Parts Sociales Ordinaires et les Parts Sociales Spécifiques dans leur ensemble sont définis ci-après comme les "Parts Sociales". Les détenteurs de Parts Sociales sont définis ci-après comme les «Associés».

5.4 Les droits et conditions financiers attachés aux différentes catégories de parts sociales seront détaillés ultérieurement.

5.5 Complémentaire au capital social, il pourra être établi un compte de prime d'émission sur lequel toute prime d'émission payée pour toute Part Sociale sera versée.

5.6 A moins qu'il n'en soit décidé autrement ci-dessous, toutes les Parts Sociales Ordinaires et les Parts Sociales Spécifiques donnent droit à des droits égaux.

5.7 La Société peut racheter ses propres parts sociales dans les limites prévues par la Loi.

6. Indivisibilité des parts. Envers la Société, les Parts Sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par Part Sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

7. Transfert des parts.

7.1 Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul Associé, les Parts Sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

7.2 Dans l'hypothèse où il y a plusieurs Associés, les Parts Sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par les articles 189 et 190 de la Loi.

7.3 Chaque Associé s'engage à ne pas mettre en gage ou conférer des garanties sur les Parts Sociales qu'il détient sans le consentement préalable et écrit du gérant ou en cas de pluralité de gérants, par le conseil de gérance.

Titre III. - Gérance

8. Gérance.

8.1 La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants qui ne sont pas nécessairement Associé (les "Gérants").

8.2 Si deux (2) Gérants sont nommés, ils géreront conjointement la Société. Si plus de deux (2) Gérants sont nommés, ils formeront un conseil de gérance (le "Conseil de Gérance").

8.3 Les Gérants seront élus par une résolution de l'Associé unique ou des Associés selon le cas, qui détermineront leur nombre, la durée de leur mandat, et resteront en fonction jusqu'à ce que leur successeur soit élu. Ils ont la faculté d'être réélus mais ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution de l'Associé unique ou par résolution de l'assemblée des Associés.

8.4 Le Conseil Gérance élit un président parmi ses membres (le «Président»). Si le Président ne peut être présent, il sera remplacé par un Gérant nommé dans ce but parmi les autres Gérants présents à l'assemblée.

8.5 Le Gérant peut être révoqué uniquement en cas de fraude, faute lourde ou mauvaise conduite du gérant par une résolution des Associés titulaires d'une majorité des votes.

9. Pouvoirs des gérants.

9.1 Dans les rapports avec les tiers, le gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et toutes opérations conformes à l'objet social et pourvu que les termes et pourvu que cela soit conforme aux dispositions de cet article.

9.2 Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou par les présents Statuts à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

10. Représentation de la société. Envers les tiers, la Société peut, en cas de Gérant unique, être valablement engagée par la seule signature de son Gérant ou, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux gérants ou par la signature de toute personne à qui le pouvoir aura été délégué par le Gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, par le conseil de gérance.

11. Sub-délégation et Agent du gérant.

11.1 Le gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, un des gérants peut subdéléguer ses/leurs pouvoirs à un ou plusieurs agents ad hoc pour des tâches déterminées.

11.2 Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, un des gérants, détermine les responsabilités et la rémunération quelconques (s'il y en a) de tout agent, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

12. Réunions du conseil de gérance.

12.1 En cas de pluralité de gérants, les réunions du conseil de gérance sont convoquées par tout gérant.

12.2 Le conseil de gérance peut valablement délibérer sans convocation préalable lorsque tous les gérants sont présents au Luxembourg ou représentés et ont renoncé à la convocation par écrit.

12.3 Tout gérant peut participer aux réunions du conseil de gérance en nommant par écrit ou par télégramme ou par télécopie ou par e-mail ou par lettre un autre gérant comme son représentant.

12.4 Le conseil de gérance ne peut valablement discuter et prendre des décisions que si une majorité de ses membres est présente ou représentée. Les décisions du conseil de gérance doivent être adoptées à une majorité simple.

12.5 L'utilisation de l'équipement de vidéo conférence et de conférence téléphonique est autorisée pourvu que chaque gérant participant soit capable d'entendre et d'être entendu par les autres gérants participant qu'ils utilisent ou non cette technologie, et chaque gérant participant est considéré être présent et autorisé à voter par vidéo ou téléphone

12.6 Une décision écrite, signée par tous les gérants, est valable et efficace comme si elle avait été adoptée à une réunion du conseil de gérance, qui a été dûment convoquée et tenue. Une telle décision peut être documentée dans un seul document ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu signés par tous les membres du conseil de gérance.

12.7 Les minutes de la réunion du conseil de gérance doivent être signées par le président du conseil de gérance et un secrétaire, si existant, nommé par le conseil de gérance. Des extraits doivent être certifiés le président du conseil de gérance et par un secrétaire, si existant, nommé par le conseil de gérance.

Titre IV. - Assemblée générale des associés

13. Pouvoirs des associés - Votes.

13.1 L'Associé unique exerce tous pouvoirs qui sont conférés à l'assemblée générale des Associés.

13.2 En cas de pluralité d'Associés, chaque Associé peut prendre part aux décisions indépendamment du nombre de parts sociales qu'il détient. Chaque Associé a des droits de vote proportionnels à son actionnariat. Des décisions collectives sont valablement prises dans la mesure où les Associés possédant plus de la moitié du capital social les adoptent.

13.3 Toutefois, les résolutions pour modifier les Statuts peuvent seulement être adoptées par la majorité (en nombre) des Associés possédant au moins trois quart du capital social de la Société, sous réserve des autres dispositions de la Loi.

Titre V. - Exercice social

14. Exercice social.

14.1 L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

14.2 Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis par le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, par le conseil de gérance et celui-ci prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

14.3 Tout Associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

15. Droit de distribution des parts.

15.1 Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Les solde est à la libre disposition de l'assemblée générale.

Le gérant unique ou le conseil de gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le gérant unique ou le conseil de gérance dans les deux (2) mois précédant la distribution proposée duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne doit pas excéder les profits réalisés depuis la fin de l'année sociale, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, moins les pertes reportées et sommes devant être allouées à une réserve prévue par la loi ou par les présents statuts.

Titre VI. - Liquidation

16. Causes de dissolution. La Société ne pourra être dissoute pour cause de décès, de suspension des droits civils, d'insolvabilité, de faillite de son Associé unique ou de l'un de ses Associés.

17. Liquidation.

17.1 La liquidation de la Société n'est possible que si elle est décidée par la majorité des Associés représentant les trois quarts du capital social de la Société.

17.2 La liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, Associés ou non, nommés par les Associés qui termineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Titre VII. - Loi applicable

18. Loi applicable. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2013.

Souscription - Libération

La partie comparante, représentée comme dit-est, a déclaré que toutes les parts sociales ont été entièrement libérées par versement en espèces comme suit:

Caesar Luxco S.à r.L.	12 500 Parts
Total:	12 500 Parts

Toutes les Parts Sociales ont été intégralement libérées par des versements en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500,-) correspondant à un capital de douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille cent Euro (1.100.- EUR).

Assemblée générale

Immédiatement après la constitution de la Société, le comparant précité, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris la résolution suivante:

1) Sont nommés aux fonctions de Gérants pour une période indéterminée:

- Madame Sylvie REISEN, employée, née à Steinfort le 1^{er} novembre 1965, résidant professionnellement à 21, Boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg;

- Monsieur Jean-Louis Camuzat, employé, né à Fontenay-aux-Roses (F) le 1^{er} septembre 1963, résidant professionnellement à 21, Boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

- Monsieur Etienne DROUARD, employé, né à Nancy (F) le 30 septembre 1967, demeurant professionnellement à 21, Boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

2) Le siège social de la Société est établi au 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, connue du notaire par ses nom, prénom, état et demeure, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. A. SILVA, C. DELVAUX

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 3 avril 2013. Relation: LAC/2013/15235. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-)

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 avril 2013.

Référence de publication: 2013045626/432.

(130055631) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2013.

attrax S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 308, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 77.836.

Herr Peter Werhan hat mit Wirkung zum 31. März 2013 sein Mandat als stellvertretender Vorsitzender des Verwaltungsrates der attrax S.A. niedergelegt.

Der Verwaltungsrat hat gemäß Artikel 51 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften Herrn Rainer Kobusch vorläufig mit Wirkung zum 1. April 2013 bis zur nächsten ordentlichen Generalversammlung am 22. April 2013 zum stellvertretenden Vorsitzenden des Verwaltungsrates bestellt. Die Berufsadresse von Herrn Kobusch lautet Wiesenhüttenstraße 10, D-60329 Frankfurt am Main.

Der Verwaltungsrat setzt sich somit ab dem 1. April 2013 wie folgt zusammen:

Giovanni Gay, Vorsitzender des Verwaltungsrates

Rainer Kobusch, stellvertretender Vorsitzender des Verwaltungsrates

Klaus Riester, Mitglied des Verwaltungsrates

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 5. April 2013.

Thilo Balzer / Petra Hauer.

Abschlussprüfer der Gesellschaft

Am 21. März 2013 hat der Verwaltungsrat der Gesellschaft die Ernst & Young S.A., Luxemburg, zum Abschlussprüfer für das Geschäftsjahr 2013 bestellt.

Die Berufsadresse der Ernst & Young S.A. lautet 7, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach.

Die Bestellung endet mit Ablauf der nächsten ordentlichen Generalversammlung im Jahre 2014, die über den Jahresabschluss des am 31. Dezember 2013 endenden Geschäftsjahres beschließt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 5. April 2013.

Thilo Balzer / Petra Hauer.

Référence de publication: 2013045371/27.

(130055852) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2013.

Auto Moto Zone S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5837 Fentange, 4, Op den Aessen.

R.C.S. Luxembourg B 111.107.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013048436/10.

(130059572) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2013.

Sanderlux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 11, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 61.718.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le 15 avril 2013

Monsieur HEITZ Jean-Marc est révoqué de ses fonctions d'administrateur.

Monsieur REGGIORI Robert, expert-comptable, né le 15.11.1966 à Metz (France), domicilié professionnellement au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, est nommé nouvel administrateur. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2015.

Pour extrait sincère et conforme
SANDERLUX S.A.
Angelo DE BERNARDI
Administrateur

Référence de publication: 2013048921/17.

(130059604) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2013.

Supreme Group Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 918.893,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 140.153.

—
EXTRAIT

En date du 10 avril 2013, les associés ont pris la résolution suivante:

- KPMG Luxembourg S.à r.l., ayant son siège social au 9, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, a été nommé réviseur d'entreprises agréé avec effet au 19 novembre 2012 et ce jusqu'à l'assemblée générale approuvant les comptes au 31 décembre 2012.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 15 avril 2013.

Référence de publication: 2013048919/15.

(130059628) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2013.

Sothic Capital European Opportunities Loan Fund S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 212.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 152.354.

—
Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 Avril 2013.

Mr Gerard Gennotte / Mr. Johannes L. de Zwart / Mr. Martin Paul Galliver
Manager A / Manager B / Manager B

Référence de publication: 2013048917/12.

(130059063) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2013.

Sleuth Owl Holding S.à r.l./B.V., Société à responsabilité limitée.

Siège de direction effectif: L-2330 Luxembourg, 124, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 168.259.

—
Il résulte des résolutions prises par le associé unique de la Société en date du 10 Avril 2013 que:

- Monsieur Johan van den Berg, né le 28 Décembre 1979 à Pijnacker (Pays-Bas) et ayant son adresse professionnelle 124, Boulevard de la Petrusse, L-2330 Luxembourg est nommé de Gérant de la Société avec effet au 10 Avril 2013 et ce pour une durée indéterminée;

- Monsieur Roland Beunis, né le 7 juillet 1970 à Veghel (Pays-Bas) et ayant son adresse au 61, Ala Blancaweg, AN-L-02, Curaçao, est nommé de Gérant de la Société avec effet au 10 Avril 2013 et ce pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 16 Avril 2013.

Référence de publication: 2013048915/15.

(130059729) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2013.

RPPSE Soparfi B S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 15.000,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 99.825.

—
Le bilan de la société au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2013048901/12.

(130059330) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2013.

BMC Vignoble S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 149.837.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 avril 2013.

Stijn CURFS

Mandataire

Référence de publication: 2013048461/12.

(130059059) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2013.

Blue Azur S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 82.964.

Le Bilan au 31.12.2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013048458/10.

(130059515) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2013.

Brimstone S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.

R.C.S. Luxembourg B 77.612.

Il résulte des résolutions du Conseil d'Administration de la Société prises par voie circulaire en date du 20 mars 2013 que les administrateurs, M. Lionello FERRAZZINI, M. Fernand HEIM et Mme Geneviève BLAUEN-ARENDET, ainsi que le commissaire aux comptes, la société C. CLODE & SONS (Ireland) Limited, se sont démis de leurs fonctions respectives avec effet immédiat.

Luxembourg, le 20 mars 2013.

SG AUDIT Sàrl

Référence de publication: 2013048465/13.

(130059758) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2013.

IF Two Top S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.

R.C.S. Luxembourg B 128.329.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013048683/9.

(130059081) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2013.

IK & Mukke Holding S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 27.763.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013048659/10.

(130059708) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2013.

Invista European RE Roth PropCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 9.330.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 119.646.

Les comptes annuels au 30 septembre 20112 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 avril 2013.

Référence de publication: 2013048665/10.

(130059798) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2013.

Iberestate International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 1, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 30.587.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Le Mandataire

Référence de publication: 2013048666/12.

(130059670) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2013.

If Two Log 1 SC 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.

R.C.S. Luxembourg B 132.214.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013048679/9.

(130059056) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2013.

IF Two Log 1 SC 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.

R.C.S. Luxembourg B 132.180.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013048680/9.

(130059054) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2013.

GTS Fiduciaire S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 136.118.

Aus der Anteilsabtretung vom 26. März 2013 geht hervor dass GT Group S.A. mit Gesellschaftssitz in L-1273 Luxembourg, 19 rue de Bitbourg, eingetragen im Handelsregister Luxembourg B 174 822 nun alleiniger Gesellschafter der GTS Fiduciaire Sàrl ist.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 16. April 2013.
G.T. Experts Comptables S.à.r.l.
Luxembourg

Référence de publication: 2013048642/14.

(130059395) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2013.

Auto Moto Zone S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5837 Fentange, 4, Op den Aessen.

R.C.S. Luxembourg B 111.107.

Les comptes annuels au 31.03.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013048435/10.

(130059571) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2013.

Blue Skye Financial Holdings S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.729.767,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 49, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 158.916.

En date du 16 avril 2013, l'Associé Unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

1. La révocation du mandat de M. Joe Lemmer, en tant que gérant de la Société est acceptée avec effet immédiat;
2. M. Marco CARPENTIERI, né le 30 juin 1983 à Napoli (Italie), avec adresse professionnelle au 49, Boulevard Royal, L-2449, Luxembourg, est élu nouveau gérant de la Société avec effet immédiat et jusqu'à la date du 26 avril 2013.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2013048445/13.

(130059816) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2013.

Petitube sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 176.433.

STATUTES

In the year two thousand thirteen, on the fourth day of April.

Before us Maître Marc Loesch, notary, residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED THE FOLLOWING:

Union de Gestion Immobilière de Participations (Ugipar), a French société par actions simplifiée, incorporated and existing under the laws of France, registered with the Nanterre Trade and Companies' Register under number 311 961 171, with registered office at Coeur Défense - Tour B - La Défense 4-100 Esplanade Du General De Gaulle, F-92400 Courbevoie (France),

represented by Me Laurent Schummer, lawyer, professionally residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy under private seal given in Courbevoie on April 4, 2013.

The said proxy, initialed ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the notary, shall remain annexed to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated above, has requested the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited company (société à responsabilité limitée) which it wishes to incorporate with the following articles of association:

Chapter I - Form, Name, Registered office, Object, Duration

Art. 1. Form, Name. There is established by the single partner a société à responsabilité limitée (the «Company») governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, especially the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended and by the present articles of association (the «Articles of Association»)).

The Company is initially composed of one partner, owner of all the shares. The Company may however at any time be composed of several partners, but not exceeding forty (40) partners, notably as a result of the transfer of shares or the issue of new shares.

The Company will exist under the name of "Petitube sàrl".

Art. 2. Registered office. The Company will have its registered office in the City of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place within the City of Luxembourg by a decision of the Board of Managers.

Branches or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg by a decision of the Board of Managers.

In the event that in the view of the Board of Managers, extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, the Board of Managers may temporarily transfer the registered office abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by one of the bodies or persons entrusted with the management of the Company.

Art. 3. Object. The object of the Company is the granting of any direct and/or indirect financial assistance whatsoever, in particular by way of granting loans or facilities in any form and for any term whatsoever, to A-R-A Retail Centers S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 119 233, and/or to any successor entity of the aforementioned company, as the case may be.

In order to carry out its activity within the frame of its object, the Company may, except by way of public offering, raise funds especially through borrowing in any form or by issuing any kind of notes, securities or debt instruments, bonds and debentures and generally issue securities of any type.

The Company may further carry out any commercial, financial or real estate activities which it considers useful for the accomplishment of its object.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

The Company may be dissolved at any time by decision of the single partner or by a resolution of the general meeting of partners, as the case may be, such general meeting voting with the quorum and majority rules set by these Articles of Association or, as the case may be, by the law for any amendment of these Articles of Association.

Chapter II - Capital, Shares

Art. 5. Subscribed capital. The subscribed capital of the Company is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) divided into twelve thousand five hundred (12,500) shares with a nominal value of one euro (EUR 1) each.

Art. 6. Shares. Each share entitles its owner to equal rights in the profits and assets of the Company and to one vote at the general meetings of partners. Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles of Association of the Company and the resolutions of the single partner or the general meeting of partners.

Each share is indivisible as far as the Company is concerned.

Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common attorney-in-fact, whether appointed amongst them or not.

The single partner may transfer freely its shares when the Company is composed of a single partner. The shares may be transferred freely amongst partners when the Company is composed of several partners. The shares may be transferred to non-partners only with the authorisation of the general meeting of partners representing at least three quarters of the capital.

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a deed under private seal. Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in pursuance of article 1690 of the Civil Code.

The Company may redeem its own shares in accordance with the provisions of the law.

Art. 7. Increase and Reduction of capital. The capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by decision of the single partner or by a resolution of the general meeting of partners voting with the quorum and majority rules set by these Articles of Association or, as the case may be, by the law for any amendment of these Articles of Association.

Art. 8. Incapacity, Bankruptcy or Insolvency of a partner. The incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting the single partner or any of the partners does not put the Company into liquidation.

Chapter III - Managers, Statutory Auditors

Art. 9. Managers. The Company shall be managed by one or more managers (the «Managers»), who need not be partners. In case of a plurality of Managers, the Managers form a board of managers (the Board of Managers").

The Managers will be elected by the single partner or by the general meeting of partners, as the case may be, which will determine their number, for a specified period or for an unlimited period, and they will hold office until their successors are elected. They may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the single partner or by the general meeting of partners, as the case may be.

Art. 10. Powers of the Managers. The Board of Managers is vested with the broadest powers (except for those powers which are expressly reserved by law to the single partner or to the general meeting of partners) to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's object.

Art. 11. Conflict of Interests, Indemnity of Managers. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the Managers or officers of the Company has a personal interest in, or is a director, manager, associate, officer or employee of such other company or firm. Except as otherwise provided for hereafter, any Manager or officer of the Company who serves as a director, manager, associate, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Notwithstanding the above, in the event that any manager or officer of the Company may have any personal conflicting interest in any transaction of the Company, he shall make known to the partners such personal interest and shall not consider or approve any such transaction.

The Company shall indemnify any Manager or officer and his heirs, executors and administrators, against any damages or compensations to be paid by him or expenses or costs reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a manager or officer of the Company, or, at the request of the Company, of any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence, fraud or wilful misconduct; in the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

Art. 12. Delegation of Powers. The Board of Managers may delegate special powers or proxies, or entrust determined permanent or temporary functions to persons or agents chosen by it.

Art. 13. Representation of the Company. The Company shall be bound toward third parties in all circumstances (i) by the signature of the sole Manager, or if the Company has several Managers, by the joint signature of any two (2) Managers, or (ii) by the joint signatures or the sole signature of any person(s) to whom such signatory power has been delegated by the Board of Managers, but only within the limits of such power.

Art. 14. Statutory Auditors. The supervision of the operations of the Company may be, and shall be in the cases provided by law, entrusted to one or more statutory auditors who need not be partners.

The statutory auditors, if any, will be elected by the single partner or by the general meeting of partners, as the case may be, which will determine the number of such statutory auditors, for a period not exceeding six years, and they will hold office until their successors are elected. At the end of their term as statutory auditors, they shall be eligible for re-election, but they may be removed at any time, with or without cause, by the single partner or by the general meeting of partners, as the case may be.

Chapter IV - Meeting of partners

Art. 15. General meeting of partners. If the Company is composed of one single partner, the latter exercises the powers granted by law to the general meeting of partners. Articles 194 to 196 and 199 of the law of August 10th, 1915, are not applicable to that situation.

If the Company is composed of no more than twenty-five (25) partners, the decisions of the partners may be taken by a vote in writing on the text of the resolutions to be adopted which will be sent by the Board of Managers to the partners. In this latter case, the partners are under the obligation to, within a delay of fifteen days as from the receipt of the text of the proposed resolution, cast their written vote and mail it to the Company.

Unless there is only one single partner, the partners may meet in a general meeting of partners upon call in compliance with Luxembourg law by the Board of Managers or, subsidiarily, by the statutory auditor or, more subsidiarily, by partners representing half the corporate capital. The notice sent to the partners in accordance with the law will specify the time and place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted.

If all the partners are present or represented at a partners' meeting and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

A partner may act at any meeting of the partners by appointing in writing, by fax or telegram as his proxy another person who need not be a partner.

Art. 16. Powers of the meeting of partners. Any regularly constituted meeting of partners of the Company represents the entire body of partners. It has the powers conferred upon it by these Articles of Association, or as the case may be,

by the law, including notably, but not exclusively, the power to (i) elect or remove the Managers, (ii) elect or remove the statutory auditors, (iii) resolve on the appropriation of profits, (iv) approve any transfer of shares of the Company, (v) amend these Articles of Association, including for the purposes of increasing or reducing the share capital and (vi) resolve on the liquidation of the Company.

Art. 17. Annual General Meeting. The annual general meeting, to be held only in case the Company has more than 25 partners, will be held at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notice convening the meeting on the first Wednesday of June at 3:00 p.m..

If such day is a public holiday, a Saturday or a Sunday, the meeting will be held on the next following business day.

Art. 18. Procedure, Vote. Any resolution whose purpose is to amend the present Articles of Association or whose adoption is subject by virtue of these Articles of Association or, as the case may be, the law to the quorum and majority rules set for the amendment of the Articles of Association will be taken by a majority of partners representing at least three quarters of the capital.

Except as otherwise required by law or by the present Articles of Association, all other resolutions will be taken by partners representing at least half of the capital.

One vote is attached to each share.

Copies or extracts of the minutes of the meeting to be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the Managers.

Chapter V - Financial year, Distribution of profits

Art. 19. Financial Year. The Company's financial year begins on the first of January of each year and ends on the thirty-first of December of the same year.

Art. 20. Appropriation of Profits. Each year, on the last day of the financial year, the accounts are closed, the Board of Managers draws up an inventory of assets and liabilities, the balance-sheet and the profit and loss account, in accordance with the law.

The balance-sheet and the profit and loss account are submitted to the single partner or, as the case may be, to the general meeting of partners for approval.

Each partner or its attorney-in-fact may peruse these financial documents at the registered office of the Company. If the Company is composed of more than twenty-five (25) partners, such right may only be exercised within a time period of fifteen days preceding the date set for the annual general meeting of partners.

From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. That allocation will cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company.

The remaining profit is allocated by decision of the single partner or pursuant to a resolution of the general meeting of partners, as the case may be without prejudice to the power of the Board of Managers to allocate payment on account of dividends within the rules permissible under the law. The remaining profit may be allocated to a reserve or to a provision reserve, be carried forward to the next following financial year or be distributed to the partners as dividend.

Chapter VI - Dissolution, Liquidation

Art. 21. Dissolution, Liquidation. The Company may be dissolved by a resolution of the single partner or pursuant to a resolution of the general meeting of partners, as the case may be, such general meeting voting with the quorum and majority rules set by these Articles of Association or, as the case may be, by the law for any amendment of these Articles of Association. Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators appointed by the single partner or the general meeting of partners, as the case may be, which will determine their powers and their compensation.

Chapter VII - Applicable law

Art. 22. Applicable Law. All matters not governed by these Articles of Association shall be determined in accordance with the Luxembourg law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended.

Subscription and Payment

The articles of incorporation of the Company having thus been drawn up by the appearing party, this party has subscribed for the number of shares and has paid in cash the amounts mentioned hereafter:

Partner	Subscribed capital (EUR)	Number of shares	Amount paid-in (EUR)
Ugipar	12,500	12,500	12,500
Total	12,500	12,500	12,500

Proof of all such payments has been given to the undersigned notary who states that the conditions provided for in article 183 of the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended, have been observed.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at one thousand two hundred euro (EUR 1,200).

Transitory provision

The first financial year will begin on the date of incorporation of the Company and will end on the 31 of December 2013.

Extraordinary general meeting

The single partner, acting in lieu of the general meeting of partners, has immediately taken the following resolutions:

1. The single partner resolved to set at three (3) the number of Managers and further resolved to appoint the following as Managers for an unlimited period:

- Mrs Sylvie Reisen, born in Steinfort (Luxembourg), on 1st November 1965, professionally residing at 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg;

- Mr François Matray, born in Roanne (France), on 30 September 1981, professionally residing at Coeur Défense - Tour B - La Défense 4 -100 Esplanade Du General De Gaulle, F-92400 Courbevoie; and

- Mr Jean-Louis Camuzat, born in Fontenay aux Roses (France), on 1st September 1963, professionally residing at 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

2. The registered office shall be at 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxyholder of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same proxyholder and in case of divergences between the English and the French texts, the English text shall prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said proxyholder signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le quatrième jour du mois d'avril.

Par-devant nous Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Union de Gestion Immobilière de Participations (Ugipar), une société par actions simplifiée, constituée et existant selon les lois de la France, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 311 961 171, ayant son siège social à Coeur Défense -Tour B - La Défense 4 - 100 Esplanade Du General De Gaulle, F-92400 Courbevoie (France),

dûment représentée par Maître Laurent Schummer, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Courbevoie, le 4 avril 2013.

Ladite procuration, paraphée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle va constituer par les présentes:

Chapitre I^{er} - Forme, Dénomination, Siège Social, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Forme, Dénomination. Il est formé par l'associé unique une société à responsabilité limitée (la «Société») régie par les lois luxembourgeoises, notamment la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts (les «Statuts»).

La Société comporte initialement un associé unique, propriétaire de la totalité des parts sociales. Elle peut cependant, à toute époque, comporter plusieurs associés, dans la limite de quarante (40) associés, par suite, notamment, de cession ou transmission de parts sociales ou de création de parts sociales nouvelles.

La Société prend la dénomination sociale de «Petitube sàrl».

Art. 2. Siège social. Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg.

Le siège social peut être transféré dans tout autre endroit de la Ville de Luxembourg par décision du Conseil de Gérance.

Des succursales ou autres bureaux peuvent être établis au Grand-Duché de Luxembourg par décision du Conseil de Gérance.

Au cas où le Conseil de Gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social compromettent l'activité normale de la Société au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger ou que de tels événements sont imminents, le Conseil de Gérance pourra transférer temporairement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera régie par la loi luxembourgeoise. Ces mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance de tout intéressé par l'un des organes ou par l'une des personnes qui est en charge de la gestion de la Société.

Art. 3. Objet social. La Société a pour objet d'accorder toute assistance financière directe et/ou indirecte quelle qu'elle soit, notamment par voie de prêts ou d'avances sous quelle forme et pour quelque durée que ce soit, à A-R-A Retail Centers S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 119 233 et/ou à tout successeur éventuel de cette société, le cas échéant.

En vue d'exercer son activité dans le cadre de son objet social, la Société peut lever des fonds, sauf par voie d'offre publique, en faisant des emprunts sous toute forme ou en émettant toute sorte d'obligations, de titres ou d'instruments de dettes, d'obligations garanties ou non garanties, et d'une manière générale en émettant des valeurs mobilières de tout type.

La Société peut en outre exercer toute activité de nature commerciale, financière ou immobilière qu'elle estime utile pour l'accomplissement de son objet.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

La Société peut être dissoute à tout moment par décision de l'associé unique ou par résolution adoptée par l'assemblée générale des associés, selon le cas, suivant les règles de quorum et de majorité fixées par les présents Statuts, ou, le cas échéant, par la loi pour la modification des présents Statuts.

Chapitre II - Capital, Parts sociales

Art. 5. Capital social. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune.

Art. 6. Parts sociales. Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal dans les bénéfices de la Société et dans tout l'actif social et une voix à l'assemblée générale des associés. La propriété d'une part sociale emporte de plein droit adhésion aux Statuts de la Société et aux décisions de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés.

Chaque part est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun pris parmi eux ou en dehors d'eux.

Les cessions ou transmissions de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres, si la Société a un associé unique. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés, si la Société a plusieurs associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément de l'assemblée générale des associés représentant les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé. De telles cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles aient été signifiées à la Société ou acceptées par elle conformément à l'article 1690 du Code Civil.

La Société peut racheter ses propres actions conformément aux dispositions légales.

Art. 7. Augmentation ou Réduction du capital social. Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit en une ou plusieurs tranches par décision de l'associé unique ou par résolution adoptée par l'assemblée générale des associés, selon le cas, suivant les règles de quorum et de majorité fixées par les présents Statuts, ou, le cas échéant, suivant les dispositions légales.

Art. 8. Incapacité, Faillite ou Déconfiture d'un associé. L'incapacité, la faillite ou la déconfiture ou tout autre événement similaire de l'associé unique ou de l'un des associés n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Chapitre III - Conseil d'administration, Commissaire

Art. 9. Gérants. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants (les «Gérants»), associés ou non. En cas de pluralité de Gérants, les Gérants forment un conseil de gérance (le «Conseil de Gérance»).

Les Gérants seront nommés par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés, selon les cas, qui déterminera leur nombre, pour une durée limitée ou illimitée, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par décision de l'associé unique ou par résolution adoptée par l'assemblée générale des associés, selon le cas.

Art. 10. Pouvoirs des Gérants. Le Conseil de Gérance a les pouvoirs les plus étendus (à l'exception de ceux expressément réservés par la loi à l'associé unique ou à l'assemblée générale des associés) pour faire tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de l'objet de la Société.

Art. 11. Conflit d'intérêts; Indemnisation des Gérants. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou entreprises ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs Gérants ou fondés de pouvoirs de la Société y auront un intérêt personnel, ou en seront administrateur, gérant, associé, fondé de pouvoirs ou employé. Sauf dispositions contraires stipulées ci-dessous, un Gérant ou fondé de pouvoirs de la Société qui remplira en même temps des fonctions d'administrateurs, gérants, associés, fondés de pouvoirs ou employés d'une autre société ou entreprise avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne sera pas, pour le motif de cette appartenance à cette société ou firme, automatiquement empêché de donner son avis et de voter ou d'agir quant à toutes opérations relatives à un tel contrat ou opération.

Nonobstant ce qui précède, au cas où un Gérant ou fondé de pouvoirs de la Société aurait un intérêt personnel opposé dans une opération de la Société, il en avisera la prochaine assemblée générale des associés et n'émettra aucun avis et n'approuvera pas l'opération.

La Société indemnifiera tout Gérant ou fondé de pouvoirs et leurs héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de biens pour tous les dommages ou réparations à sa charge ou pour tous frais raisonnables qu'ils auront encourus par suite de leur comparution en tant que défendeurs dans des actions en justice, des procès ou des poursuites judiciaires qui leur auront été intentés en raison de leurs fonctions actuelles ou anciennes de Gérant ou de fondé de pouvoirs de la Société, ou à la demande de la Société, de toute autre société de laquelle la Société est actionnaire ou créancier et que de ce fait ils n'ont pas droit à indemnisation, exception faite pour les cas où ils avaient été déclarés coupables dans ces actions en justice, ces procès ou ces poursuites judiciaires pour négligence grave, fraude ou dol; en cas d'arrangement transactionnel, l'indemnisation ne portera que sur les matières couvertes par l'arrangement transactionnel pour lesquelles la Société est informée par son conseiller juridique que la personne à indemniser n'aura pas manqué à ses devoirs envers la Société. Le droit à indemnisation qui précède n'exclut pas pour les personnes susnommées d'autres droits auxquels elles pourraient prétendre.

Art. 12. Délégation de pouvoirs. Le Conseil de Gérance peut conférer des pouvoirs ou mandats spéciaux ou des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou agents de son choix.

Art. 13. Représentation de la Société. La Société sera valablement engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances (i) par la signature du Gérant unique, ou si la Société a plusieurs Gérants, par la signature conjointe de deux (2) Gérants, ou (ii) par la signature conjointe ou par la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle/auxquelles pareil pouvoir de signature aura été délégué par le Conseil de Gérance, mais seulement endéans les limites d'un tel pouvoir.

Art. 14. Commissaires. Les opérations de la Société peuvent être surveillées par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non. Elles doivent l'être dans les cas prévus par la loi.

Le ou les commissaires, s'il y en a, seront nommés par décision de l'associé unique ou par résolution adoptée par l'assemblée générale des associés, selon le cas, qui déterminera leur nombre, pour une durée qui ne peut dépasser six ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués, avec ou sans motif, à tout moment par décision de l'associé unique ou par résolution adoptée par l'assemblée générale des associés, selon le cas.

Chapitre IV - Assemblée générale des associés

Art. 15. Assemblée générale des associés. Si la Société comporte un associé unique, celui-ci exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la loi à l'assemblée générale des associés. Dans ce cas les articles 194 à 196 ainsi que 199 de la loi du 10 août 1915 ne sont pas applicables.

Si la Société ne comporte pas plus de vingt-cinq (25) associés, les décisions des associés peuvent être prises par vote écrit sur le texte des résolutions à adopter, lequel sera envoyé par le Conseil de Gérance aux associés. Dans ce dernier cas les associés ont l'obligation d'émettre leur vote écrit et de l'envoyer à la Société, dans un délai de quinze jours suivant la réception du texte de la résolution proposée.

A moins qu'il n'y ait qu'un associé unique, les associés peuvent se réunir en assemblées générales convoquées conformément aux conditions fixées par la loi par le Conseil de Gérance ou, à défaut par le ou les commissaires, ou à leur défaut par des associés représentant la moitié du capital social. La convocation envoyée aux associés en conformité avec la loi indiquera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée et elle contiendra l'ordre du jour de l'assemblée générale ainsi qu'une indication des affaires qui y seront traitées.

Au cas où tous les associés sont présents ou représentés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit, par télécopieur ou par télégramme un mandataire, lequel peut ne pas être associé.

Art. 16. Pouvoirs de l'assemblée générale des actionnaires. Toute assemblée générale des associés de la Société régulièrement constituée représente l'ensemble des associés. Elle a tous les pouvoirs qui lui sont réservés par la loi par les présents Statuts, ou, selon le cas, par la loi, incluant notamment le pouvoir (i) d'élire et de révoquer les Gérants, (ii) d'élire et de révoquer les commissaires aux comptes, (iii) de décider sur l'affectation des bénéfices, (iv) d'approuver toute cession des parts sociales, (v) de modifier les présents Statuts, afin notamment d'augmenter ou réduire le capital social et (vi) de décider la liquidation de la Société.

Art. 17. Assemblée générale annuelle. L'assemblée générale annuelle, qui doit se tenir si la Société comporte plus de vingt-cinq (25) associés, se réunit au siège social de la Société ou à tel autre endroit indiqué dans les avis de convocation le premier mercredi du mois de juin, à 15.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, un samedi ou un dimanche, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 18. Procédure, Vote. Toute décision dont l'objet est de modifier les présents Statuts ou dont l'adoption est soumise par les présents Statuts, ou, selon le cas, par la loi aux règles de quorum et de majorité fixée pour la modification des Statuts sera prise par une majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital.

Sauf disposition contraire de la loi ou des présents Statuts, toutes les autres décisions seront prises par les associés représentant la moitié du capital social.

Chaque action donne droit à une voix.

Les copies ou extraits des procès-verbaux de l'assemblée à produire en justice ou ailleurs sont signés par les Gérants.

Chapitre V - Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 19. Année sociale. L'année sociale de la Société commence le premier janvier de chaque et se termine le trente et un décembre de la même année.

Art. 20. Répartition des bénéfices. Chaque année, le dernier jour de l'année sociale, les comptes sont arrêtés et le Conseil de Gérance dresse un inventaire des biens et des dettes et établissent les comptes annuels conformément à la loi.

Les comptes annuels sont soumis à l'agrément de l'associé unique ou, suivant le cas, de l'assemblée générale des associés.

Tout associé, ainsi que son mandataire, peut prendre au siège social communication de ces documents financiers. Si la Société comporte plus de vingt-cinq (25) associés, ce droit ne peut être exercé que pendant les quinze jours qui précèdent la date de l'assemblée générale annuelle des associés au cours d'une période de quinze jours précédant la date de l'assemblée générale des associés.

Sur les bénéfices annuels nets de la Société, il sera prélevé cinq pour cent (5 %) pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteindra dix pour cent (10 %) du capital social.

L'associé unique ou l'assemblée générale des associés, selon le cas, décide de l'affectation du solde, sans préjudice du pouvoir du Conseil de Gérance de distribuer des acomptes sur dividendes dans les limites permises par la loi. Ce solde peut être versé en totalité ou en partie à un compte de réserve ou de provision, être reporté à nouveau ou être distribué aux associés comme dividendes.

Chapitre VI - Dissolution, Liquidation

Art. 21. Dissolution, Liquidation. La Société peut être dissoute à tout moment par décision de l'associé unique ou par résolution adoptée par l'assemblée générale des associés, selon le cas, suivant les règles de quorum et de majorité fixées par les présents Statuts, ou, le cas échéant, par la loi pour la modification des présents Statuts. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés, selon le cas, qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Chapitre VII - Loi applicable

Art. 22. Loi applicable. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts seront réglées conformément à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Souscription et Paiement

La partie comparante ayant ainsi arrêté les Statuts de la Société, a souscrit au nombre de parts sociales et a libéré en numéraire les montants ci-après énoncés:

Associé	Capital souscrit (EUR)	Nombre de parts sociales	Montant payé (EUR)
Ugipar	12,500	12,500	12,500
Total	12,500	12,500	12,500

La preuve de tous ces paiements a été apportée au notaire instrumentant qui constate que les conditions prévues à l'article 183 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été respectées.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ mille deux cents euros (EUR 1.200).

Disposition transitoire

La première année sociale commencera à la date de constitution et se termine le 31 décembre 2013.

Assemblée générale extraordinaire

L'associé unique, agissant en lieu et place de l'assemblée générale des associés, a pris immédiatement les résolutions suivantes:

1. L'associé unique décide de fixer à trois (3) le nombre de Gérants et de nommer les personnes suivantes comme Gérants pour une période illimitée:

- Madame Sylvie Reisen, née à Steinfort (Luxembourg), le 1^{er} novembre 1965, demeurant professionnellement au 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg;

- Monsieur François Matray, né à Roanne (France), le 30 septembre 1981, demeurant professionnellement au Coeur Défense - Tour B-La Défense 4 - 100 Esplanade Du General De Gaulle, F-92400 Courbevoie; et

- Monsieur Jean-Louis Camuzat, né à Fontenay aux Roses (France), le 1^{er} septembre 1963, demeurant professionnellement au 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

2. Le siège social est fixé au 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du mandataire de la comparante, susmentionnée, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande de la même mandataire, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

L'acte ayant été lu au mandataire de la comparante, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, ledit mandataire de la comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: L. Schummer, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 5 avril 2013. REM/2013/579. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme.

Mondorf-les-Bains, le 10 avril 2013.

Référence de publication: 2013046331/436.

(130056667) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2013.

BCCM S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4155 Esch-sur-Alzette, 25, rue Léon Jouhaux.

R.C.S. Luxembourg B 67.632.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013048449/10.

(130059470) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2013.

BCCM S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4155 Esch-sur-Alzette, 25, rue Léon Jouhaux.

R.C.S. Luxembourg B 67.632.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013048448/10.

(130059469) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2013.

LundPro S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1457 Luxembourg, 52, rue des Eglantiers.

R.C.S. Luxembourg B 153.374.

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-eighth day of March.

Before us, Me Jean SECKLER, notary residing in Junglinster (Grand Duchy of Luxembourg) undersigned,

the following resolutions of the sole shareholder of LundPro S.à r.l., a private limited company (une société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg with registered address at 52, rue des Eglantiers, L-1457 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under (Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg) under number B 153374 (the Company) have been adopted.

The Company has been incorporated on 19 May 2010 according to deed drawn up before Me Jean SECKLER, notary residing in Junglister, Grand Duchy of Luxembourg, published on 26 June 2010 in the official journal of the Grand Duchy of Luxembourg (Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg, Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations) number 1323.

THERE APPEARED:

Mr Niclas LUNDBERG, consultant, born in Umea, Sweden, on 11 August 1966, residing professionally at 52, rue des Eglantiers, L-1457 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg (the Sole Shareholder)

The Sole Shareholder, has requested and instructed the officiating notary to take note of the below:

I. that all of the hundred (100) shares of the Company, having a nominal value of one hundred and twenty five Euros (EUR 125) each, representing the entire share capital of the Company of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500) are present so that the Sole Shareholder can validly deliberate on the following Agenda;

II. the Sole Shareholder has been requested to approve the points on the following agenda (the Agenda):

1. Amendment of article 2 of the articles of association of the Company;
2. Miscellaneous.

III. After such consideration, the Sole Shareholder has taken the following resolution:

Sole resolution

The Sole Shareholder has decided to amend article 2 of the articles of association of the Company (the Articles) which shall have from now on the following content:

« **Art. 2. Object.** The Company may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the creation, acquisition, holding and/or disposal, in any form and by any means, of participations, rights and interests in, and obligations of, any form of Luxembourg and foreign companies and enterprises, and the administration, management, control and/or development of those participations, rights, interests and obligations.

The Company may, by any means whatsoever, use its funds to establish, manage, develop and/or dispose of all of its assets as they may be composed from time to time, to acquire, invest in and/or dispose of any kinds of property, tangible and intangible, movable and immovable, to participate in the creation, acquisition, development and/or control of any form of Luxembourg and foreign companies and enterprises, to acquire by any means, establish, own, manage, develop and/or dispose of any portfolio of securities and intellectual property rights of whatever origin and to realise them by way of sale, transfer, assignment, exchange or otherwise.

The Company may give guarantees and/or grant security in favour of third parties to secure its obligations and/or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies and any other company, pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some or all of its assets and grant loans, advances and/or assistance, in any form whatsoever, to its subsidiaries, affiliated companies and third parties.

The Company may take any measure and carry out any operation, including but not limited to commercial, industrial, financial, personal and real estate operations, which are directly or indirectly connected with, or may favour the development of, its corporate purpose"

Nothing else being on the Agenda the meeting is closed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing proxy holder, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same proxy holder and in case of divergences between the English and the French text, the French text will prevail.

Estimation des Frais

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be born by the Company as a result of the present deed, are estimated to be approximately of EUR 900,-.

Whereof the present deed was drawn up in Junglister, Grand Duchy of Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing, known to the notary, by surnames, Christian names, civil status and residences, the said person appearing signed together with Us, the notary, the present deed.

Suit la version française du texte qui précède

L'an deux mille treize, le vingt-huitième jour du mois de mars.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglister, Grand-Duché de Luxembourg,

ont été adoptées les résolutions de l'associé unique de LundPro S.à r.l., société à responsabilité limitée constituée et existant conformément aux lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social est sis 52, rue des Eglantiers, L-1457 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 153374 (la Société).

La Société a été constituée le 19 mai 2010 suivant un acte de Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglister, au Grand-Duché de Luxembourg, publié le 26 juin 2010 au Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg, Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1323.

A COMPARU:

M. Niclas LUNDBERG, consultant, né à Umea, Suède le 11 Août 1966, résidant professionnellement au 52 rue des Eglantiers, L- 1457 Luxembourg, Grand-duché du Luxembourg. (l'Associé Unique).

L'Associé Unique, a requis le notaire instrumentaire d'acter de ce qui suit:

I. que l'ensemble des cent (100) parts sociales de la Société, ayant une valeur nominale de cent-vingt cinq Euros (EUR 125) chacune, représentant l'intégralité du capital social de la Société, établi à douze mille cinq cent Euros (EUR 12'500) sont présentes afin que l'Associé Unique puisse valablement délibérer sur l'ensemble des points composant l'Ordre du Jour, tel que défini ci-dessous;

II. que l'Associé Unique a été convoqué afin de délibérer sur les points composant l'ordre du jour suivant (l'Ordre du Jour):

1. Modification de l'article 2 des statuts de la Société;
2. Divers.

III. qu'après due considération, l'Associé Unique a pris la résolution suivante:

Unique résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 2, de telle sorte que ce dernier aura désormais la teneur qui suit:

« **Art. 2. Objet.** La Société pourra accomplir toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la constitution, l'acquisition, la détention et/ou la cession, sous quelque forme que ce soit et selon tous les moyens, de participations, droits et intérêts et obligations, dans toute société et entreprise luxembourgeoise et étrangère, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations, droits, intérêts et obligations.

La Société peut utiliser ses fonds par tous les moyens pour constituer, administrer, développer et vendre ses portefeuilles d'actifs tel qu'ils seront constitués au fil du temps, pour acquérir, investir dans et/ou vendre toute sorte de propriétés, corporelles ou incorporelles, mobilières ou immobilières, pour participer à la création, l'acquisition, le développement et/ou le contrôle de toute forme de sociétés ou entreprises luxembourgeoises ou étrangères, pour acquérir par tout moyen, établir, détenir, gérer, développer et/ou vendre tout portefeuille de valeurs mobilières et de brevets de n'importe quelle origine, et pour en disposer par voie de vente, transfert, échange ou autrement.

La Société peut également consentir des garanties et/ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations et/ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société, nantir, céder, grever de charges ou créer des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs et accorder des prêts, avances et/ou assistance, sous n'importe quelle forme, à ses filiales, sociétés affiliées et tierces parties.

La Société peut prendre toutes mesures et accomplir toutes opérations, incluant mais n'étant pas limité à des opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou susceptibles de favoriser son développement.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée est close.

Le notaire instrumentant qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des comparants, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version française fera foi.

Estimation des Frais

Le montant des dépenses, coûts, rémunérations et frais de quelque nature que ce soit qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte est estimé à environ 900,- EUR.

Dont acte, fait et passé à Junglister, Grand-Duché de Luxembourg, date qu'en tête de la présente.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Niclas LUNDBERG, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 09 avril 2013. Relation GRE/2013/1409. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2013046226/115.

(130056682) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2013.

Bildad S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 137.216.

Les comptes au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BILDAD S.A.

Régis DONATI / Jacopo ROSSI

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2013048454/12.

(130059452) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2013.

Orlando Luxembourg Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 35.000.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12F, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 154.941.

Extrait de transferts de parts sociales

En date du 22 novembre 2012, Capvis General Partner III Ltd. a transféré 521.000 actions ordinaires à la société Ondal MEP GmbH. Cette dernière a redistribué ces actions à la société

ONDAL MANAGEMENT BETEILIGUNGS GMBH & CO. KG, société à responsabilité limitée, avec siège social au Wellastrasse 6, 36088 Hünfeld, Allemagne, immatriculée au registre d'Amtsgericht Munich sous le numéro HRA 98155.

En date du 20 décembre 2012, Capvis General Partner III Ltd. a transféré 242.100 actions ordinaires et 89.600 actions préférentielles à la société Ondal MEP GmbH. Cette dernière a redistribué ces actions aux sociétés comme suit:

41.100 actions ordinaires et 89.600 actions préférentielles à ONDAL CO-INVESTOR BETEILIGUNGS GMBH & CO. KG, société à responsabilité limitée, avec siège social au Wellastrasse 6, 36088 Hünfeld, Allemagne, immatriculée au registre d'Amtsgericht Munich sous le numéro HRA 98148 et

201.000 actions ordinaires à ONDAL SENIOR MANAGEMENT BETEILIGUNGS GMBH & CO. KG, société à responsabilité limitée, avec siège social au Wellastrasse 6, 36088 Hünfeld, Allemagne, immatriculée au registre d'Amtsgericht Munich sous le numéro HRA 98157.

En date du 27 mars 2013, Capvis General Partner III Ltd. a transféré 1.015.000 actions ordinaires à la société Ondal MEP GmbH. Cette dernière a redistribué ces actions aux sociétés comme suit:

800.000 actions ordinaires à ONDAL MANAGEMENT BETEILIGUNGS GMBH & CO. KG, société à responsabilité limitée, avec siège social au Wellastrasse 6, 36088 Hünfeld, Allemagne, immatriculée au registre d'Amtsgericht Munich sous le numéro HRA 98155 et

215.000 actions ordinaires à ONDAL SENIOR MANAGEMENT BETEILIGUNGS GMBH & CO. KG, société à responsabilité limitée, avec siège social au Wellastrasse 6, 36088 Hünfeld, Allemagne, immatriculée au registre d'Amtsgericht Munich sous le numéro HRA 98157.

Suite à ces transferts, les parts sociales de Orlando Luxembourg Investments S.à r.l. sont désormais réparties comme suit:

CAPVIS GENERAL PARTNER III LTD.

9.221.900 ACTIONS ORDINAIRES

23.910.400 ACTIONS PRÉFÉRENTIELLES

ONDAL MANAGEMENT BETEILIGUNGS GMBH & CO. KG

1.321.000 ACTIONS ORDINAIRES

ONDAL CO-INVESTOR BETEILIGUNGS GMBH & CO. KG

41.100 ACTIONS ORDINAIRES

89.600 ACTIONS PRÉFÉRENTIELLES

ONDAL SENIOR MANAGEMENT BETEILIGUNGS GMBH & CO. KG

416.000 ACTIONS ORDINAIRES

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013045165/42.

(130055264) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2013.

Belux Comptafisc sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9541 Wiltz, 28, rue du Moulin à Vent.

R.C.S. Luxembourg B 138.388.

—
Extrait du procès verbal à l'assemblée générale extraordinaire du 09 avril 2013

1° Engagement de la signature des gérants.

1. H a été décidé à l'unanimité des voix ; la société ne peut être valablement engagée que par la signature individuelle de Monsieur DENIS Fabian, gérant de la société, ceci jusqu'à concurrence d'un montant illimité. Les autres gérants n'ont aucuns pouvoirs de signatures.

Référence de publication: 2013048452/12.

(130059151) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2013.

Beckmann & Jørgensen Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 43.101.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 avril 2013.

Beckmann & Jørgensen Holding S.A.

L.H.M. Nakken Rasmussen / H.H. Nakken

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2013048450/13.

(130059658) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2013.

Benoi Private S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 155.212.

—
Les comptes annuels au 30.06.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 AVR. 2013.

Pour: BENOI PRIVATE S.A. SPF

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Cindy Szabo / Susana Goncalves Martins

Référence de publication: 2013048453/15.

(130059169) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2013.

Edison Debtco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 207.825,00.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1-3, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 150.606.

—
Il résulte des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 15 avril 2013 que:

- Monsieur Javier RIGAU démissionne de son poste de gérant de classe B de la société avec effet au 12 avril 2013;
- Monsieur Francisco MENJIBAR, né le 10 octobre 1980 à Zaragoza (Espagne) et ayant son adresse professionnelle au 33 Jermyn Street, SW1Y 6DN Londres, Royaume-Uni, est nommé en tant que gérant de classe B avec effet au 15 avril 2013 et ce pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 16 avril 2013.

Référence de publication: 2013048546/14.

(130059655) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2013.

Edmond de Rothschild Euroopportunities II S.C.A., SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 154.205.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires, tenue à Luxembourg le 29 mars 2013:

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de réélire le réviseur d'entreprises, PricewaterhouseCoopers, 400 route d'Esch, L-1471 Luxembourg. Le mandat du réviseur d'entreprises prendra fin lors de l'Assemblée Générale des Actionnaires approuvant les comptes annuels au 31 décembre 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 avril 2013.

Référence de publication: 2013048547/14.

(130059733) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2013.

Edmond de Rothschild Euroopportunities II S.C.A., SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 154.205.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 avril 2013.

Référence de publication: 2013048548/11.

(130059734) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2013.

Edmond de Rothschild Euroopportunities S.C.A., SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 117.202.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires, tenue à Luxembourg le 2 avril 2013:

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de réélire le réviseur d'entreprises, PricewaterhouseCoopers, 400 route d'Esch, L-1471 Luxembourg. Le mandat du réviseur d'entreprises prendra fin lors de l'Assemblée Générale des Actionnaires approuvant les comptes annuels au 31 décembre 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 avril 2013.

Référence de publication: 2013048550/14.

(130059705) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2013.

Halma Overseas S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.927,00.

Siège social: L-2328 Luxembourg, 20, rue des Peupliers.

R.C.S. Luxembourg B 176.228.

In the year two thousand and thirteen, on the second day of April.

Before Maître Jean-Paul MEYERS, civil law notary residing in Rambrouch, Grand-Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders (the Meeting) of Halma Overseas S.à r.l. (the Company), a private limited liability company existing and organised under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg (Luxembourg), having its registered office at 20, rue des Peupliers, L-2328 registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 176 228, incorporated pursuant to a deed of Mr Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, dated 20 March 2013, not yet published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

There appeared:

Halma Overseas Funding Limited, a company incorporated under the laws of United Kingdom, with registered office at Misbourne Court, Rectory Away, Amersham, Bucks HP7 0DE, United Kingdom, registered with the Company Register under number 6503844, acting as the sole shareholder of the Company (the Sole Shareholder),

Hereby represented by Marion KRAEMER, jurist, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

The said proxy, after having been signed *ne varietur* by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed, to be filed with the registration authorities.

The Sole Shareholder declares and requests the notary to record that:

I. The Sole Shareholder holds 100% of the share capital of the Company.

II. The agenda of the Meeting is worded as follows:

1. To waive the convening notices.

2. To increase the share capital of the Company by a nominal amount of nine hundred twenty seven United States dollars (USD 927) with the issue of nine hundred twenty seven (927) new shares having a par value of 1 United States dollar (USD 1) each.

3. To amend article 5 of the articles of association of the Company to reflect the share capital increase of the Company.

4. To amend the share register of the Company in order to reflect the above share capital increase with power and authority to any manager of the Company, any lawyer or employee of SJ Berwin Luxembourg to proceed, under his/her sole signature, on behalf of the Company, to the registration of the newly issued shares in the share register of the Company.

5. Miscellaneous.

III. The Sole Shareholder then has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder waives the convening notice and confirms that it considers itself as duly convened. The Sole Shareholder declares that it has perfect knowledge of the agenda which has been provided to it (together with all relevant information) in advance.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of nine hundred twenty seven United States dollars (USD 927) in order to bring the new share capital from its current amount of twenty thousand United States dollars (USD 20,000) represented by twenty thousand (20,000) shares having a par value of one United States dollar (USD 1 each), to an amount of twenty thousand nine hundred twenty seven United States dollars (USD 20,927) by the creation and issue of nine hundred twenty seven (927) new shares of the Company having a nominal value of one United States dollar (USD 1) each.

Third resolution

Therefore, the Sole Shareholder resolves to record the subscription and payment of an aggregate amount of one hundred twenty three million two hundred twenty one sixty four United States Dollars (USD 123,221,064) and to allocate such an amount as provided below:

(i) nine hundred twenty seven United States Dollars (USD 927) on the share capital account of the Company; and

(ii) one hundred twenty three million two hundred twenty thousand one hundred thirty seven United States Dollars (USD 123,220,137) to the share premium account of the Company.

Intervention - Subscriptions - Payment

The Sole Shareholder declares to:

(i) subscribe to nine hundred twenty seven (927) shares having each a nominal value of one United States dollar (USD 1); and

(ii) pay up in full its new shares by way of a contribution in an aggregate amount of one hundred twenty three million two hundred twenty one thousand sixty four United States Dollars (USD 123,221,064).

Evidence of the availability of the amount payable in cash for the newly issued shares is submitted to the undersigned notary who acknowledges expressly the availability of the funds so paid.

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend article 5 of the articles of association of the Company in order to reflect the above resolutions, so that it shall read henceforth as follows:

" Art. 5. Capital.

5.1. The Company's corporate capital is set at twenty thousand nine hundred twenty seven US Dollars (USD 20,927) represented by twenty thousand nine hundred twenty seven (20,927) shares in registered form having a par value of one US Dollar (USD 1) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the shareholders, adopted in the manner required for the amendment of the Articles."

Fifth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the share register of the Company in order to reflect the above changes and hereby empowers and authorised any manager of the Company and any lawyer or employee of SJ Berwin Luxembourg to proceed, under his/her sole signature, on behalf of the Company, to the registration of the newly issued shares in the share register of the Company and to see to any formalities in connection therewith.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Estimation of costs

The costs, expenses, fees and charges, in any form whatsoever, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its capital increase, have been estimated at about 7.000,- Euro.

Power

The above appearing party hereby gives power to any agent and / or employee of the office of the signing notary, acting individually, to draw, correct and sign any error, lapse or typo to this deed.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le deuxième jour du mois d'avril.

Par devant Nous Maître Jean-Paul MEYERS, notaire de résidence à Rambrouch, Grand-Duché de Luxembourg, sous-signé.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des associés (l'Assemblée) de la société Halma Overseas S.à r.l. (la Société), une société à responsabilité limitée soumise aux lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 20, rue des Peupliers, L-2328 Luxembourg-Hamm, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 176 228, constituée suivant un acte de Maître Jean Seckler, notaire résidant à Junglinster, en date du 20 mars 2013, non encore publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A comparu:

Halma Overseas Funding Limited, une société soumise aux lois du Royaume Uni, ayant son siège social à Misbourne Court, Rectory Away, Amersham, Bucks HP7 0DE, Royaume Uni, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 6503844, agissant en qualité d'associé unique de la Société (l'Associé Unique),

Ce dernier ici dûment représenté par Marion KRAEMER, juriste résidant au Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant au nom de la partie comparante et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée ensemble avec celui-ci.

L'Associé Unique, représenté comme mentionné, déclare et requiert le notaire instrumentant de prendre acte des déclarations suivantes:

I. L'Associé Unique détient 100% du capital social de la Société.

II. L'ordre du jour de l'Assemblée est rédigé comme suit:

1. Renonciation aux formalités de convocation.

2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de neuf cent vingt-sept de Dollars US (927 USD) par l'émission de neuf cent vingt-sept de nouvelles parts sociales, ayant chacune une valeur nominale de un dollar (1 USD).

3. Modification de l'article 5 des statuts de la Sociétés afin de refléter l'augmentation de capital de la Société.

4. Modification du registre des parts sociales de la Société afin de refléter l'augmentation de capital ci-dessus mentionnée et pouvoir et autorité a tout gérant, tout avocat ou employé de l'Etude SJ Berwin Luxembourg afin de procéder, sous sa seule signature et au nom de la Société, à l'enregistrement des parts sociales nouvellement émises dans le registre des parts sociales de la Société.

5. Divers.

III. L'Associé Unique a ensuite pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique renonce aux formalités de convocation et confirme qu'il considère avoir été lui-même effectivement convoqué. L'Associé Unique déclare avoir eu parfaite connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué en avance, ensemble avec toute autre information utile.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de neuf cent vingt-sept Dollars US (927 USD) afin de porter le capital social de son montant actuel de vingt mille Dollars US (20.000 USD), représenté par vingt mille (20.000) parts sociales d'une valeur nominale de un Dollar US (1 USD) chacune, à un montant de vingt mille neuf cent vingt-sept Dollars US (20,927 USD) par la création et l'émission de neuf cent vingt-sept (927) nouvelles parts sociales ayant chacune une valeur nominale de un Dollar US (1 USD).

Troisième résolution

En conséquence, l'Associé Unique décide de prendre acte de la souscription et du paiement de la somme totale de cent vingt-trois millions deux cent vingt et un mille et soixante-quatre Dollars US (123.221.064 USD) et d'allouer cette somme comme suit:

- (i) neuf cent vingt-sept Dollars US (927 USD) sur le compte capital social de la Société; et
- (ii) cent vingt-trois millions deux cent vingt-deux mille cent trente-sept Dollars US (123.220.137 USD) au compte prime d'émission de la Société.

Intervention - Souscription - Payment

L'Associé Unique déclare:

- (i) souscrire à neuf cent vingt-sept (927) parts sociales ayant chacune une valeur nominale de un Dollar US (1 USD); et de
- (ii) payer dans leur totalité les parts sociales nouvellement émises au moyen d'une contribution d'un montant de cent vingt-trois millions deux cent vingt et un mille soixante-quatre Dollars US (123.221.064 USD).

La preuve de la disponibilité des sommes en liquide pour les parts sociales nouvellement émises est apportée au notaire soussigné qui reconnaît expressément la disponibilité des sommes ainsi acquittés.

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 5 des statuts de la Société afin de refléter les résolutions ci-dessus, article qui sera dérénavant rédigé comme suit:

« Art. 5 Capital.

5.1. Le capital social de la Société est fixé à vingt mille neuf cent vingt-sept Dollars US (20.927 USD) représenté par vingt mille neuf cent vingt-sept (20.927) parts sociales sous forme nominative ayant une valeur nominale de un dollar US (USD 1) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par résolution des associés adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.»

Cinquième résolution

L'Associé Unique résout de modifier le registre des parts sociales de la Société afin de refléter les modifications ci-dessus et par la présente donne pouvoir et autorise tout gérant de la Société et tout avocat ou employé de l'Etude SJ Berwin pour procéder, sous sa seule signature et au nom de la Société, à l'enregistrement des parts sociales nouvellement émises dans le registre des parts sociales de la Société et de procéder à toute formalité y afférent.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et le français, déclare par les présentes, qu'à la requête des parties comparantes le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes parties comparantes, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de l'augmentation de son capital, s'élève à environ 7.000,- euros.

Pouvoirs

Le comparant donne par la présente pouvoir à tout cleric et/ou employé de l'étude du notaire soussigné, agissant individuellement, pour rédiger, corriger et signer toute erreur ou omission ou toute faute(s) de frappe(s) au présent acte.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire des parties comparantes, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Kraemer, Jean-Paul Meyers.

Enregistré à Redange/Attert, le 03 avril 2013. Relation: RED/2013/530. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Releveur (signé): Kirsch.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre, aux fins d'enregistrement auprès du R.C.S.L. et de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Rambrouch, le 11 avril 2013.

Jean-Paul MEYERS.

Référence de publication: 2013047888/177.

(130058403) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2013.

DBL Immo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5685 Dalheim, 2, Kierlingerstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 139.010.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 avril 2013.

Pour compte de DBL IMMO S.A.

Fiduplan S.A.

Référence de publication: 2013048530/12.

(130059379) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2013.

DBL Products S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8010 Strassen, 156, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 36.066.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 avril 2013.

Pour le compte de DBL PRODUCTS S.A.

Fiduplan S.A.

Référence de publication: 2013048531/12.

(130059516) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2013.

Delpart S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2412 Luxembourg, 40, Rangwee.

R.C.S. Luxembourg B 128.213.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 avril 2013.

Pour compte de Delpart Sàrl

Fiduplan S.A.

Référence de publication: 2013048534/12.

(130059053) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2013.

GIP II MP Luxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 176.504.

STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the nineteenth day of March.

Before Maître Marc Loesch, notary, residing in Mondorf-les-Bains (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared the following:

GIP II MP Holdings, L.P., 1st Floor, Les Echelons Court, Les Echelons, South Esplanade, St Peter Port, Guernsey, GY1 1AR, registered with the Register of Limited Partnerships of the Island of Guernsey under number 1840, represented by Mrs May N'Diaye, lawyer, residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy under private seal given in New York on 18 March 2013; such proxy, signed by the proxyholder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The following articles of incorporation of a company have then been drawn-up:

Chapter I. - Form, Name, Registered office, Object, Duration

Art. 1. Form, Name. There is hereby established a société à responsabilité limitée (the "Company") governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg (the "Laws") and by the present articles of incorporation (the "Articles of Incorporation").

The Company may be composed of one single shareholder, owner of all the shares, or several shareholders, but not exceeding forty (40) shareholders.

The Company will exist under the name of "GIP II MP Luxco S. a r. l."

Art. 2. Registered Office. The Company will have its registered office in the City of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place within the City of Luxembourg by a resolution of the Manager(s).

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Manager(s).

In the event that, in the view of the Manager(s), extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, the Company may temporarily transfer the registered office abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the Laws. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the Manager(s).

Art. 3. Object. The object of the Company is the acquisition, holding and disposal of interests in Luxembourg and/or in foreign companies and undertakings, as well as the administration, development and management of such interests.

The Company may provide loans and financing in any other kind or form or grant guarantees or security in any other kind or form, in favour of the companies and undertakings forming part of the group of which the Company is a member.

The Company may also invest in real estate, in intellectual property rights or any other movable or immovable assets in any kind or form.

The Company may borrow in any kind or form and privately issue bonds, notes or any other debt instruments as well as warrants or other share subscription rights.

In a general fashion, the Company may carry out any commercial, industrial or financial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

It may be dissolved at any time by a resolution of the shareholder(s), voting with the quorum and majority rules set by the Laws or by the Articles of Incorporation, as the case may be pursuant to article 29 of the Articles of Incorporation.

Chapter II. Capital, Shares

Art. 5. Issued Capital. The issued capital of the Company is set at twenty thousand dollars of the United States of America (USD 20,000.-) divided into twenty thousand (20,000) shares with a nominal value of one dollar of the United States of America (USD 1.-) each, all of which are fully paid up.

The rights and obligations attached to the shares shall be identical except to the extent otherwise provided by the Articles of Incorporation or by the Laws.

In addition to the issued capital, there may be set up a premium account to which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may repurchase from its shareholder(s), to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholder(s) in the form of a dividend or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 6. Shares. Each share entitles to one vote.

Each share is indivisible as far as the Company is concerned.

Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common representative, whether appointed amongst them or not.

When the Company is composed of a single shareholder, the single shareholder may freely transfer its shares.

When the Company is composed of several shareholders, the shares may be transferred freely amongst shareholders but the shares may be transferred to non-shareholders only with the authorisation of shareholders representing at least three quarters (3/4) of the capital.

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a private contract. Any such transfer is not binding upon the Company or upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, pursuant to article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

The Company may acquire its own shares with a view to their immediate cancellation.

Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles of Incorporation and of the resolutions validly adopted by the shareholder(s).

Art. 7. Increase and Reduction of Capital. The issued capital of the Company may be increased or reduced one or several times by a resolution of the shareholder(s) adopted in compliance with the quorum and majority rules set by the Articles of Incorporation or, as the case may be, by the Laws for any amendment of the Articles of Incorporation.

Art. 8. Incapacity, Death, Suspension of civil rights, Bankruptcy or Insolvency of a Shareholder. The incapacity, death, suspension of civil rights, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting the shareholder(s) does not put the Company into liquidation.

Chapter III. Managers, Auditors

Art. 9. Managers. The Company shall be managed by one or several managers who need not be shareholders themselves (the "Manager(s)").

If two (2) Managers are appointed, they shall jointly manage the Company.

If more than two (2) Managers are appointed, they shall form a board of managers (the "Board of Managers").

The Managers will be appointed by the shareholder(s), who will determine their number and the duration of their mandate. The Managers are eligible for re-appointment and may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholder(s).

The shareholder(s) may decide to qualify the appointed Managers as class A Managers (the "Class A Managers") or class B Managers (the "Class B Managers").

The shareholder(s) shall neither participate in nor interfere with the management of the Company.

Art. 10. Powers of the Managers. The Managers are vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's object.

All powers not expressly reserved by the Articles of Incorporation or by the Laws to the general meeting of shareholder(s) or to the auditor(s) shall be within the competence of the Managers.

Art. 11. Delegation of Powers - Representation of the Company. The Manager(s) may delegate special powers or proxies, or entrust determined permanent or temporary functions to persons or committees chosen by them.

The Company will be bound towards third parties by the individual signature of the sole Manager or by the joint signatures of any two Manager(s) if more than one Manager has been appointed.

However, if the shareholder(s) have qualified the Managers as Class A Managers or Class B Managers, the Company will only be bound towards third parties by the joint signatures of one Class A Manager and one Class B Manager.

The Company will further be bound towards third parties by the joint signatures or sole signature of any person to whom special power has been delegated by the Manager(s), but only within the limits of such special power.

Art. 12. Meetings of the Board of Managers. In case a Board of Managers is formed, the following rules shall apply:

The Board of Managers may appoint from among its members a chairman (the "Chairman"). It may also appoint a secretary, who need not be a Manager himself and who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Managers (the "Secretary").

The Board of Managers will meet upon call by the Chairman. A meeting of the Board of Managers must be convened if any two (2) of its members so require.

The Chairman will preside over all meetings of the Board of Managers, except that in his absence the Board of Managers may appoint another member of the Board of Managers as chairman pro tempore by majority vote of the Managers present or represented at such meeting.

Except in cases of urgency or with the prior consent of all those entitled to attend, at least three (3) calendar days' written notice of meetings of the Board of Managers shall be given in writing and transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text. Any such notice shall specify the time and the place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted. The notice may be waived by properly documented consent of each member of the Board of Managers. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a time schedule previously adopted by resolution of the Board of Managers.

The meetings of the Board of Managers shall be held in Luxembourg or at such other place as the Board of Managers may from time to time determine.

Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another Manager as his proxy. Any Manager may represent one or several members of the Board of Managers.

A quorum of the Board of Managers shall be the presence or representation of at least half (1/2) of the Managers holding office, provided that in the event that the Managers have been qualified as Class A Managers or Class B Managers, such quorum shall only be met if at least one (1) Class A Manager and one (1) Class B Manager are present or represented.

Decisions will be taken by a majority of the votes of the Managers present or represented at such meeting.

One or more Managers may participate in a meeting by conference call, videoconference or any other similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equivalent to a physical presence at the meeting.

A written decision, signed by all the Managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers which was duly convened and held. Such a decision may be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several Managers.

Art. 13. Resolutions of the Managers. The resolutions of the Manager(s) shall be recorded in writing.

The minutes of any meeting of the Board of Managers will be signed by the Chairman of the meeting and by the secretary (if any). Any proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts of written resolutions or minutes, to be produced in judicial proceedings or otherwise, may be signed by the sole Manager or by any two (2) Managers acting jointly if more than one Manager has been appointed.

Art. 14. Management Fees and Expenses. Subject to approval by the shareholder(s), the Manager(s) may receive a management fee in respect of the carrying out of their management of the Company and may, in addition, be reimbursed for all other expenses whatsoever incurred by the Manager(s) in relation to such management of the Company or the pursuit of the Company's corporate object.

Art. 15. Conflicts of Interest. If any of the Managers of the Company has or may have any personal interest in any transaction of the Company, such Manager shall disclose such personal interest to the other Manager(s) and shall not consider or vote on any such transaction.

In case of a sole Manager it suffices that the transactions between the Company and its Manager, who has such an opposing interest, be recorded in writing.

The foregoing paragraphs of this Article do not apply if (i) the relevant transaction is entered into under fair market conditions and (ii) falls within the ordinary course of business of the Company.

No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the mere fact that any one or more of the Managers or any officer of the Company has a personal interest in, or is a manager, associate, member, shareholder, officer or employee of such other company or firm. Any person related as described above to any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering, voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Art. 16. Managers' Liability - Indemnification. No Manager commits himself, by reason of his functions, to any personal obligation in relation to the commitments taken on behalf of the Company.

Manager(s) are only liable for the performance of their duties.

The Company shall indemnify any Manager, officer or employee of the Company and, if applicable, their successors, heirs, executors and administrators, against damages and expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been Manager(s), officer or employee of the Company, or, at the request of the Company, any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct. In the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified is not guilty of gross negligence or misconduct. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which the persons to be indemnified pursuant to the Articles of Incorporation may be entitled.

Art. 17. Auditors. Except where according to the Laws, the Company's annual statutory and/or consolidated accounts must be audited by an approved statutory auditor, the business of the Company and its financial situation, including in particular its books and accounts, may, and shall in the cases provided by law, be reviewed by one or more statutory auditors who need not be shareholders themselves.

The statutory or approved statutory auditors, if any, will be appointed by the shareholder(s), which will determine the number of such auditors and the duration of their mandate. They are eligible for re-appointment. They may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholder(s), save in such cases where the approved statutory auditor may, as a matter of the Laws, only be removed for serious cause or by mutual agreement.

Chapter IV. Shareholders

Art. 18. Powers of the Shareholders. The shareholder(s) shall have such powers as are vested in them pursuant to the Articles of Incorporation and the Laws. The single shareholder carries out the powers bestowed on the general meeting of shareholders.

Any properly constituted general meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders.

Art. 19. Annual General Meeting. The annual general meeting of shareholders, of which one must be held where the Company has more than twenty-five (25) shareholders, will be held on the third Wednesday of May at 3:00 p.m..

If such day is a day on which banks are not generally open for business in Luxembourg, the meeting will be held on the next following business day.

Art. 20. Other General Meetings. If the Company is composed of several shareholders, but no more than twenty-five (25) shareholders, resolutions of the shareholders may be passed in writing. Written resolutions may be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several shareholders. Should such written resolutions be sent by the Manager(s) to the shareholders for adoption, the shareholders are under the obligation to, within a time period of fifteen (15) calendar days from the dispatch of the text of the proposed resolutions, cast their written vote by returning it to the Company through any means of communication allowing for the transmission of a written text. The quorum and majority requirements applicable to the adoption of resolutions by the general meeting of shareholders shall mutatis mutandis apply to the adoption of written resolutions.

General meetings of shareholders, including the annual general meeting of shareholders will be held at the registered office of the Company or at such other place in the Grand Duchy of Luxembourg, and may be held abroad if, in the judgement of the Manager(s), which is final, circumstances of force majeure so require.

Art. 21. Notice of General Meetings. Unless there is only one single shareholder, the shareholders may also meet in a general meeting of shareholders upon issuance of a convening notice in compliance with the Articles of Incorporation or the Laws, by the Manager(s), subsidiarily, by the statutory auditor(s) (if any) or, more subsidiarily, by shareholders representing more than half (1/2) of the capital.

The convening notice sent to the shareholders will specify the time and the place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted at the relevant general meeting of shareholders. The agenda for a general meeting of shareholders shall also, where appropriate, describe any proposed changes to the Articles of Incorporation and, if applicable, set out the text of those changes affecting the object or form of the Company.

If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been duly informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

Art. 22. Attendance - Representation. All shareholders are entitled to attend and speak at any general meeting of shareholders.

A shareholder may act at any general meeting of shareholders by appointing in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another person who need not be a shareholder himself, as a proxy holder.

Art. 23. Proceedings. Any general meeting of shareholders shall be presided over by the Chairman or by a person designated by the Manager(s) or, in the absence of such designation, by the general meeting of shareholders.

The Chairman of the general meeting of shareholders shall appoint a secretary.

The general meeting of shareholders shall elect one (1) scrutineer to be chosen from the persons attending the general meeting of shareholders.

The Chairman, the secretary and the scrutineer so appointed together form the board of the general meeting.

Art. 24. Vote. At any general meeting of shareholders other than a general meeting convened for the purpose of amending the Articles of Incorporation of the Company or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles of Incorporation, as the case may be, to the quorum and majority rules set for the amendment of the Articles of Incorporation, resolutions shall be adopted by shareholders representing more than half (1/2) of the capital. If such majority is not reached at the first meeting (or consultation in writing), the shareholders shall be convened (or consulted) a second time and resolutions shall be adopted, irrespective of the number of shares represented, by a simple majority of votes cast.

At any general meeting of shareholders, convened in accordance with the Articles of Incorporation or the Laws, for the purpose of amending the Articles of Incorporation of the Company or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles of Incorporation, the majority requirements shall be a majority of shareholders in number representing at least three quarters (3/4) of the capital.

Art. 25. Minutes. The minutes of the general meeting of shareholders shall be signed by the shareholders present and may be signed by any shareholders or proxies of shareholders, who so request.

The resolutions adopted by the single shareholder shall be documented in writing and signed by the single shareholder.

Copies or extracts of the written resolutions adopted by the shareholder(s) as well as of the minutes of the general meeting of shareholders to be produced in judicial proceedings or otherwise may be signed by the sole Manager or by any two (2) Managers acting jointly if more than one Manager has been appointed.

Chapter V. Financial year, Financial statements, Distribution of profits

Art. 26. Financial Year. The Company's financial year begins on the first day of January and ends on the last day of December of each year.

Art. 27. Adoption of Financial Statements. At the end of each financial year, the accounts are closed and the Manager(s) draw up an inventory of assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss account, in accordance with the Laws.

The annual statutory and/or consolidated accounts are submitted to the shareholder(s) for approval.

Each shareholder or its representative may peruse these financial documents at the registered office of the Company. If the Company is composed of more than twenty-five (25) shareholders, such right may only be exercised within a time period of fifteen (15) calendar days preceding the date set for the annual general meeting of shareholders.

Art. 28. Distribution of Profits. From the annual net profits of the Company, at least five per cent (5%) shall each year be allocated to the reserve required by law (the "Legal Reserve"). That allocation to the Legal Reserve will cease to be required as soon and as long as the Legal Reserve amounts to ten per cent (10%) of the issued capital of the Company.

After allocation to the Legal Reserve, the shareholder(s) shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of by allocating the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision, by carrying it forward to the next following financial year or by distributing it, together with carried forward profits, distributable reserves or share premium to the shareholder(s), each share entitling to the same proportion in such distributions.

Subject to the conditions (if any) fixed by the Laws and in compliance with the foregoing provisions, the Manager(s) may pay out an advance payment on dividends to the shareholders. The Manager(s) fix the amount and the date of payment of any such advance payment.

Chapter VI. Dissolution, Liquidation

Art. 29. Dissolution, Liquidation. The Company may be dissolved by a resolution of the shareholder(s) adopted by half of the shareholders holding three quarters (3/4) of the capital.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by the Manager(s) or such other persons (who may be physical persons or legal entities) appointed by the shareholder(s), who will determine their powers and their compensation.

After payment of all the debts of and charges against the Company, including the expenses of liquidation, the net liquidation proceeds shall be distributed to the shareholder(s) so as to achieve on an aggregate basis the same economic result as the distribution rules set out for dividend distributions.

Chapter VII. Applicable law

Art. 30. Applicable Law. All matters not governed by the Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the Laws, in particular the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

Subscription and Payment

The Articles of Incorporation of the Company having thus been recorded by the notary, the Company's shares have been subscribed and the nominal value of these shares has been one hundred per cent (100%) paid in cash as follows:

Shareholders	subscribed capital	number of sha- res	amount paid-in
GIP MP Holdings, L.P.	USD 20,000	20,000	USD 20,000
Total:	USD 20,000	20,000	USD 20,000

The amount of twenty thousand dollars of the United States of America (USD 20,000.-) was thus as from that moment at the disposal of the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary who states that the conditions provided for in article 183 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, have been observed.

Expenses

The amount of the costs, expenses, fees and charges, of any kind whatsoever, which are due from the Company or charged to it as a result of its incorporation are estimated at approximately on thousand five hundred euro (EUR 1,500).

Transitory Provision

The first financial year of the Company will begin on the date of formation of the Company and will end on the last day of December of 2013.

Shareholders resolutions
First resolution

The general meeting of shareholders resolved to establish the registered office at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Second resolution

The general meeting of shareholders resolved to set at four (4) the number of Manager(s) and further resolved to appoint the following for an unlimited duration:

As Class A Managers:

Mark Levitt, born on 19 October 1964 in New York, USA, Chief Operating Officer residing professionally at 12E.49th Street, 38th Floor, New York, NY10017, USA;

Michael McGhee, born on 12 June 1956 in Tiddington, UK, Partner residing professionally at 5 Wilton Road, London, SW1V 1AN; and

As Class B Managers:

Davy Toussaint, born on 28 October 1986 in Bastogne, Belgium, Company Director residing professionally at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg;

Nicola Foley, born on 6 October 1982 in Dublin, Ireland, Company Director residing professionally at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

The undersigned notary who knows and speaks English, stated that on request of the proxyholder of the appearing party, the present deed has been worded in English followed by a French version; on request of the same proxyholder and in case of divergences between the English and the French texts, the English text will prevail.

Whereupon the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person(s), who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such person signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le dix-neuf mars.

Par-devant Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

GIP II MP Holdings, L.P., un «limited partnership», ayant son adresse au 1st Floor, Les Echelons Court, Les Echelons, South Esplanade, St Peter Port, Guernsey, GY1 1AR et enregistré au Register of Limited Partnerships of the Island of Guernsey sous le numéro 1840,

représentée par Madame May N'Diaye, avocat, demeurant à Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à New York le 18 mars 2013; laquelle procuration, signée par le mandataire et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement.

Les statuts qui suivent ont ainsi été rédigés:

Chapitre I^{er}. Forme, Dénomination, Siège, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Forme, Dénomination. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée (la «Société») régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, (les «Lois»), et par les présents statuts (les «Statuts»).

La Société peut comporter un associé unique, propriétaire de la totalité des parts sociales ou plusieurs associés, dans la limite de quarante (40) associés.

La Société adopte la dénomination «GIP II MP Luxco S. à r. l.».

Art. 2. Siège Social. Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg.

Le siège social peut être transféré à tout autre endroit de la ville de Luxembourg par une décision des Gérants.

Des succursales ou d'autres bureaux peuvent être établis soit au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger par décision des Gérants.

Dans l'hypothèse où les Gérants estiment que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social sont de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger ou que de tels événements se sont produits ou sont imminents, la Société pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, demeurera régie par les Lois. Ces mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance de tout intéressé par les Gérants.

Art. 3. Objet. La Société a pour objet l'acquisition, la détention et la cession de participations dans toute société et entreprise luxembourgeoise et/ou étrangère, ainsi que l'administration, la gestion et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut fournir des prêts et financements sous quelque forme que ce soit ou consentir des garanties ou sûretés sous quelque forme que ce soit, au profit de sociétés et d'entreprises faisant partie du groupe de sociétés dont la Société fait partie.

La Société peut également investir dans l'immobilier, les droits de propriété intellectuelle ou tout autre actif mobilier ou immobilier sous quelque forme que ce soit.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit et procéder à l'émission privée d'obligations, de billets à ordre ou tout autre instrument de dettes ainsi que des bons de souscription ou tout autre droit de souscription d'actions.

D'une façon générale, la Société peut effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière qu'elle estime utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Elle peut être dissoute, à tout moment, par une résolution des associés, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises par les Lois ou par les Statuts, selon le cas, conformément à l'article 29 des Statuts.

Chapitre II. Capital, Parts sociales

Art. 5. Capital Émis. Le capital émis de la Société est fixé à vingt mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 20.000,-) divisé en vingt mille (20.000) parts sociales ayant une valeur nominale d'un dollar des Etats-Unis d'Amérique (USD 1,-) chacune, celles-ci étant entièrement libérées.

Les droits et obligations inhérents aux parts sociales sont identiques sauf stipulation contraire des Statuts ou des Lois.

En plus du capital émis, un compte prime d'émission peut être établi sur lequel seront transférées toutes les primes d'émission payées sur les parts sociales en plus de la valeur nominale. Le solde de ce compte prime d'émission peut être utilisé pour régler le prix des parts sociales que la Société a rachetées à ses associés, pour compenser toute perte nette réalisée, pour distribuer des dividendes aux associés ou pour affecter des fonds à la réserve légale.

Art. 6. Parts Sociales. Chaque part sociale donne droit à une voix.

Chaque part sociale est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un représentant commun désigné ou non parmi eux.

Lorsque la Société ne compte qu'un seul associé, celui-ci peut librement céder ses parts sociales.

Lorsque la Société compte plusieurs associés, les parts sociales sont librement cessibles entre eux et les parts sociales ne peuvent être cédées à des non-associés qu'avec l'autorisation des associés représentant au moins trois quart du capital social.

La cession de parts sociales doit être constatée par acte notarié ou par acte sous seing privé. Une telle cession n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après avoir été dûment notifiée à la Société ou acceptée par elle conformément à l'article 1690 du code civil luxembourgeois.

La Société peut acquérir ses propres parts sociales en vue de leur annulation immédiate.

La propriété d'une part sociale emporte de plein droit acceptation des Statuts de la Société et des décisions valablement adoptées par les associés.

Art. 7. Augmentation et Réduction du Capital. Le capital émis de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou plusieurs fois, par une résolution des associés adoptée aux conditions de quorum et de majorité requises par les Statuts ou, le cas échéant, par les Lois pour toute modification des Statuts.

Art. 8. Incapacité, Décès, Suspension des droits civils, Faillite ou Insolvabilité d'un Associé. L'incapacité, le décès, la suspension des droits civils, la faillite, l'insolvabilité ou tout autre événement similaire affectant un associé n'entraîne pas la mise en liquidation de la Société.

Chapitre III. Gérants, Commissaires

Art. 9. Gérants. La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants qui n'ont pas besoin d'être associés (les «Gérants»).

Si deux (2) Gérants sont nommés, ils géreront conjointement la Société. Si plus de deux (2) Gérants sont nommés, ils formeront un conseil de gérance (le «Conseil de Gérance»).

Les Gérants seront nommés par les associés, qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat. Les Gérants peuvent être renommés et peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution des associés.

Les associés pourront qualifier les gérants nommés de Gérants de catégorie A (les «Gérants de Catégorie A») ou Gérants de catégorie B (les «Gérants de Catégorie B»).

Les associés ne participeront ni ne s'immisceront dans la gestion de la Société.

Art. 10. Pouvoirs des Gérants. Les Gérants sont investis des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social de la Société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par les Statuts ou par les Lois aux associés relèvent de la compétence des Gérants.

Art. 11. Délégation de Pouvoirs - Représentation de la Société. Les Gérants peuvent déléguer des pouvoirs ou des mandats spéciaux, ou confier des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou des comités de leur choix.

La Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la signature individuelle du Gérant unique ou par la signature conjointe de deux Gérants si plus d'un Gérant a été nommé.

Toutefois, si les associés ont qualifié les Gérants de Gérants de Catégorie A et Gérants de Catégorie B, la Société ne sera engagée vis-à-vis des tiers que par la signature conjointe d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B.

La Société sera également engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toute personne à qui ce pouvoir de signature aura été délégué par les Gérants, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 12. Réunions du Conseil de Gérance. Dans l'hypothèse où un Conseil de Gérance est formé, les règles suivantes s'appliqueront:

Le Conseil de Gérance peut nommer parmi ses membres un président (le «Président»). Il peut également nommer un secrétaire qui n'a pas besoin d'être lui-même Gérant et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux du Conseil de Gérance (le «Secrétaire»).

Le Conseil de Gérance se réunira sur convocation du Président. Une réunion du Conseil de Gérance doit être convoquée si deux (2) de ses membres le demandent.

Le Président présidera toutes les réunions du Conseil de Gérance, mais en son absence le Conseil de Gérance désignera un autre membre du Conseil de Gérance comme président pro tempore par un vote à la majorité des Gérants présents ou représentés à cette réunion.

Sauf en cas d'urgence ou avec l'accord préalable de tous ceux qui ont le droit d'y assister, une convocation écrite devra être transmise, trois (3) jours calendaires au moins avant la date prévue pour la réunion du Conseil de Gérance, par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit. La convocation indiquera la date, l'heure et le lieu de la réunion ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter. Il pourra être renoncé à cette convocation par un accord correctement consigné de chaque membre du Conseil de Gérance. Aucune convocation spéciale ne sera requise pour les réunions se tenant à des dates et des lieux déterminés préalablement par une résolution adoptée par le Conseil de Gérance.

Les réunions du Conseil de Gérance se tiendront à Luxembourg ou à tout autre endroit que le Conseil de Gérance pourra déterminer de temps à autre.

Tout Gérant peut se faire représenter aux réunions du Conseil de Gérance en désignant par un écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un autre Gérant comme son mandataire. Tout Gérant peut représenter un ou plusieurs membres du Conseil de Gérance.

Le Conseil de Gérance ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié (1/2) des Gérants en fonction est présente ou représentée, sous réserve que dans l'hypothèse où des Gérants de Catégorie A ou des Gérants de Catégorie B ont été désignés, ce quorum ne sera atteint que si au moins un Gérant de Catégorie A et un Gérant de Catégorie B sont présents ou représentés.

Les décisions seront prises à la majorité des voix des Gérants présents ou représentés à cette réunion.

Un ou plusieurs Gérants peuvent prendre part à une réunion par conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément les unes avec les autres. Une telle participation sera considérée équivalente à une présence physique à la réunion.

Une décision écrite, signée par tous les Gérants, est régulière et valable de la même manière que si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être consignée dans un seul ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu et signé par un ou plusieurs Gérants.

Art. 13. Résolutions des Gérants. Les résolutions des Gérants doivent être consignées par écrit.

Les procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance seront signés par le Président de la réunion et par le Secrétaire (s'il y en a). Les procurations y resteront annexées.

Les copies ou les extraits des résolutions écrites ou les procès-verbaux, destinés à être produits en justice ou ailleurs, pourront être signés par le Gérant unique ou par deux Gérants agissant conjointement si plus d'un Gérant a été nommé.

Art. 14. Rémunération et Dépenses. Sous réserve de l'approbation des associés, les Gérants peuvent recevoir une rémunération pour leur gestion de la Société et peuvent, de plus, être remboursés de toutes les dépenses qu'ils auront exposées en relation avec la gestion de la Société ou la poursuite de l'objet social de la Société.

Art. 15. Conflits d'Intérêt. Si un ou plusieurs Gérants a ou pourrait avoir un intérêt personnel dans une transaction de la Société, ce Gérant devra en aviser les autres Gérants et il ne pourra ni prendre part aux délibérations ni émettre un vote sur une telle transaction.

Dans l'hypothèse d'un Gérant unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la Société et son Gérant ayant un intérêt opposé à celui de la Société.

Les dispositions des alinéas qui précèdent ne sont pas applicables lorsque (i) l'opération en question est conclue à des conditions normales et (ii) si elle tombe dans le cadre des opérations courantes de la Société.

Aucun contrat ni autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou entreprises ne sera affecté ou invalidé par le simple fait qu'un ou plusieurs Gérants ou tout fondé de pouvoir de la Société y a un intérêt personnel, ou est gérant, collaborateur, membre, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entreprise. Toute personne liée de la manière décrite ci-dessus, à une société ou entreprise, avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne devra pas en raison de cette affiliation à cette société ou entreprise, être automatiquement empêchée de délibérer, de voter ou d'agir autrement sur une opération relative à de tels contrats ou transactions.

Art. 16. Responsabilité des Gérants-Indemnisation. Les Gérants n'engagent pas leur responsabilité personnelle lorsque, dans l'exercice de leurs fonctions, ils prennent des engagements pour le compte de la Société.

Les Gérants sont uniquement responsables de l'accomplissement de leurs devoirs.

La Société indemniserà tout Gérant, fondé de pouvoir ou employé de la Société et, le cas échéant, leurs successeurs, leurs héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de biens pour tous dommages qu'ils ont à payer et tous frais raisonnables qu'ils auront encourus par suite de leur comparution en tant que défendeurs dans des actions en justice, des procès ou des poursuites judiciaires qui leur auront été intentés de par leurs fonctions actuelles ou anciennes de Gérant (s), de fondé de pouvoir ou d'employé de la Société, ou à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est actionnaire ou créancier et dans laquelle ils n'ont pas droit à indemnisation, exception faite des cas où leur responsabilité est engagée pour négligence grave ou mauvaise gestion. En cas d'arrangement transactionnel, l'indemnisation ne portera que sur les questions couvertes par l'arrangement transactionnel et dans ce cas seulement si la Société reçoit confirmation par son conseiller juridique que la personne à indemniser n'est pas coupable de négligence grave ou mauvaise gestion. Ce droit à indemnisation n'est pas exclusif d'autres droits auxquels les personnes susnommées pourraient prétendre en vertu des Statuts.

Art. 17. Commissaires. Sauf lorsque, conformément aux Lois, les comptes annuels et/ou les comptes consolidés de la Société doivent être vérifiés par un réviseur d'entreprises agréé, les affaires de la Société et sa situation financière, en particulier ses documents comptables, peuvent et devront, dans les cas prévus par la loi, être contrôlés par un ou plusieurs commissaires qui n'ont pas besoin d'être eux-mêmes associés.

Le(s) commissaire(s) ou réviseur(s) d'entreprises agréé(s) seront, le cas échéant, nommés par les associés qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat. Leur mandat peut être renouvelé. Ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution des associés sauf dans les cas où le réviseur d'entreprises agréé peut seulement, par dispositions des Lois, être révoqué pour motifs graves ou d'un commun accord.

Chapitre IV. Des associés

Art. 18. Pouvoirs des Associés. Les associés exercent les pouvoirs qui leur sont dévolus par les Statuts et les Lois. Si la Société ne compte qu'un seul associé, celui-ci exerce les pouvoirs conférés par les Lois à l'assemblée générale des associés.

Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

Art. 19. Assemblée Générale Annuelle des Associés. L'assemblée générale annuelle des associés, qui doit se tenir au cas où la Société a plus de vingt-cinq (25) associés, aura lieu le troisième mercredi de mai à 15.00 heures.

Si ce jour n'est pas généralement un jour bancaire ouvrable à Luxembourg, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 20. Autres Assemblées Générales. Si la Société compte plusieurs associés, dans la limite de vingt-cinq (25) associés, les résolutions des associés peuvent être prises par écrit. Les résolutions écrites peuvent être constatées dans un seul ou plusieurs documents ayant le même contenu, signés par un ou plusieurs associés. Dès lors que les résolutions à adopter ont été envoyées par les Gérants aux associés pour approbation, les associés sont tenus, dans un délai de quinze (15) jours calendaires suivant la réception du texte de la résolution proposée, d'exprimer leur vote par écrit en le retournant à la Société par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit. Les exigences de quorum et de majorité imposées pour l'adoption de résolutions par l'assemblée générale s'applique mutatis mutandis à l'adoption de résolutions écrites.

Les assemblées générales des associés, y compris l'assemblée générale annuelle des associés, se tiendra au siège social de la Société ou à tout autre endroit au Grand-Duché de Luxembourg, et pourra se tenir à l'étranger, chaque fois que des circonstances de force majeure, appréciées souverainement par les Gérants, le requièrent.

Art. 21. Convocation des Assemblées Générales. A moins qu'il n'y ait qu'un associé unique, les associés peuvent aussi se réunir en assemblées générales, conformément aux conditions fixées par les Statuts ou les Lois, sur convocation des Gérants, subsidiairement, du commissaire (s'il y en existe), ou plus subsidiairement, des associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social émis.

La convocation envoyée aux associés indiquera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée générale ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter lors de l'assemblée générale des associés. L'ordre du jour d'une assemblée générale d'associés doit également, si nécessaire, indiquer toutes les modifications proposées des Statuts et, le cas échéant, le texte des modifications relatives à l'objet social ou à la forme de la Société.

Si tous les associés sont présents ou représentés à une assemblée générale des associés et s'ils déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Art. 22. Présence - Représentation. Tous les associés sont en droit de participer et de prendre la parole à toute assemblée générale des associés.

Un associé peut désigner par écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un mandataire qui n'a pas besoin d'être lui-même associé.

Art. 23. Procédure. Toute assemblée générale des associés est présidée par le Président ou par une personne désignée par les Gérants, ou, faute d'une telle désignation par les Gérants, par une personne désignée par l'assemblée générale des associés.

Le Président de l'assemblée générale des associés désigne un secrétaire.

L'assemblée générale des associés élit un (1) scrutateur parmi les personnes participant à l'assemblée générale des associés.

Le Président, le secrétaire et le scrutateur ainsi désignés forment ensemble le bureau de l'assemblée générale.

Art. 24. Vote. Lors de toute assemblée générale des associés autre qu'une assemblée générale convoquée en vue de la modification des Statuts de la Société ou du vote de résolutions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour toute modification des Statuts, les résolutions seront adoptées par les associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte sur première convocation (ou consultation par écrit), les associés seront de nouveau convoqués (ou consultés) et les résolutions seront adoptées à la majorité simple, indépendamment du nombre de parts sociales représentées.

Lors de toute assemblée générale des associés, convoquée conformément aux Statuts ou aux Lois, en vue de la modification des Statuts de la Société ou du vote de résolutions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour toute modification des Statuts, la majorité exigée sera d'au moins la majorité en nombre des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital.

Art. 25. Procès-Verbaux. Les procès-verbaux des assemblées générales doivent être signés par les associés présents et peuvent être signés par tous les associés ou mandataires d'associés qui en font la demande.

Les résolutions adoptées par l'associé unique seront établies par écrit et signées par l'associé unique.

Les copies ou extraits des résolutions écrites adoptées par les associés, ainsi que les procès-verbaux des assemblées générales à produire en justice ou ailleurs sont signés par le Gérant unique ou par deux Gérants au moins agissant conjointement dès lors que plus d'un Gérant aura été nommé.

Chapitre V. Exercice social, Comptes annuels, Distribution des bénéfices

Art. 26. Exercice Social. L'exercice social de la Société commence le 1^{er} janvier et s'achève le dernier jour de décembre de chaque année.

Art. 27. Approbation des Comptes Annuels. A la clôture de chaque exercice social, les comptes sont arrêtés et les Gérants dressent l'inventaire des divers éléments de l'actif et du passif ainsi que le compte de résultat conformément aux Lois.

Les comptes annuels et/ou les comptes consolidés sont soumis aux associés pour approbation.

Tout associé ou son mandataire peut prendre connaissance des documents comptables au siège social de la Société. Si la Société compte plus de vingt-cinq (25) associés, ce droit ne pourra être exercé que dans les quinze (15) jours calendaires qui précèdent l'assemblée générale annuelle des associés.

Art. 28. Distribution des Bénéfices. Sur les bénéfices nets de la Société, il sera prélevé au moins cinq pour cent (5 %) qui seront affectés, chaque année, à la réserve légale (la «Réserve Légale»), conformément à la loi. Cette affectation à la Réserve Légale cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la Réserve Légale atteindra dix pour cent (10%) du capital émis de la Société.

Après affectation à la Réserve Légale, les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Ils peuvent décider de verser la totalité ou une partie du solde à un compte de réserve ou de provision, en le reportant à nouveau ou en le distribuant avec les bénéfices reportés, les réserves distribuables ou les primes d'émission, aux associés, chaque part sociale donnant droit à une même proportion dans ces distributions.

Sous réserve des conditions (s'il y en a) fixées par les Lois et conformément aux dispositions qui précèdent, les Gérants peuvent procéder au versement d'un acompte sur dividendes aux associés. Les Gérants détermineront le montant ainsi que la date de paiement de tels acomptes.

Chapitre VI. Dissolution, Liquidation

Art. 29. Dissolution, Liquidation. La Société peut être dissoute par une décision prise par la moitié des associés possédant les trois quarts (3/4) du capital social.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera réalisée par les Gérants ou toute autre personne (qui peut être une personne physique ou une personne morale) nommée par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société, et de tous les frais de liquidation, le boni net de liquidation sera réparti équitablement entre le(s) associé(s) de manière à atteindre le même résultat économique que celui fixé par les règles relatives à la distribution de dividendes.

Chapitre VII. Loi applicable

Art. 30. Loi Applicable. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les Statuts seront réglées conformément aux Lois, en particulier à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Souscription et Paiement

Les Statuts de la Société ont donc été enregistrés par le notaire, les parts sociales de la Société ont été souscrites et la valeur nominale de ces parts sociales a été payée à cent pour cent (100%) en espèces ainsi qu'il suit:

Associés	Capital souscrit	nombre de parts sociales	montant libéré
GIP MP Holdings, L.P.	USD 20.000	20.000	USD 20.000
Total:	USD 20.000	20.000	USD 20.000

Le montant de vingt mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 20.000,-) est donc à ce moment à la disposition de la Société, preuve en a été faite au notaire soussigné qui constate que les conditions prévues par l'article 183 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été observées.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ mille cinq cents euros (EUR 1.500).

Disposition transitoire

Le premier exercice social commencera à la date de constitution de la Société et s'achèvera le dernier jour de décembre de 2013.

Assemblée générale extraordinaire Première Résolution

L'assemblée générale des associés a décidé d'établir le siège social au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg.

Deuxième Résolution

L'assemblée générale des associés a décidé de fixer à quatre (4) le nombre de Gérants et a décidé de plus de nommer les personnes suivantes pour une période illimitée:

Comme Gérants de Catégorie A:

Mark Levitt, né à New York, USA, le 19 octobre 1964, Chief Operating Officer, ayant son adresse au 12E.49th Street, 38th Floor, New York, NY10017, USA;

Michael McGhee, né à Tiddington, Royaume Uni, le 12 juin 1956, Partner ayant son adresse au 5 Wilton Road, Londres, SW1V 1AN; et

Comme Gérants de Catégorie B:

Davy Toussaint, né à Bastogne, Belgique, le 28 octobre 1986, Company Director, ayant son adresse au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg;

Nicola Foley, née à Dublin, Irlande, le 6 octobre 1982, Company Director, ayant son adresse au 65, boulevard Grande-Duchesse-Charlotte, L-1331 Luxembourg.

Le notaire soussigné qui connaît et parle la langue anglaise, a déclaré par la présente qu'à la demande du mandataire de la comparante, le présent acte a été rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; à la demande du même comparant et en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: M. N'Diaye, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 21 mars 2013. REM/2013/500. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme.

Mondorf-les-Bains, le 12 avril 2013.

Référence de publication: 2013047878/612.

(130058273) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2013.

DM & MP Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9964 Huldange, 3, Op d'Schmëtt.

R.C.S. Luxembourg B 103.801.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013048540/10.

(130059285) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2013.

Eastspring Investments SICAV-FIS, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 134.423.

Le bilan de la Société au 31 Décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour Eastspring Investments SICAV-FIS

The Bank of New York Mellon (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013048545/13.

(130059129) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2013.

Distress to Value S.A. - Société de Titrisation, Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 143.523.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque

Société Anonyme

Banque Domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2013048527/13.

(130059782) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2013.

KBR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4220 Esch-sur-Alzette, 20, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 125.973.

L'an deux mille treize, le douze mars.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "KBR S.A." (numéro d'identité 2007 22 08 464), avec siège social à L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 125.973, constituée sous la dénomination de «FINCAS GROUP S.A.» suivant acte reçu par le notaire Henri HELLINCKX, de résidence à Luxembourg, en date du 24 janvier 2007, publié au Mémorial C, numéro 1077 du 6 juin 2007 et dont les statuts ont été modifiés à différentes reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par le prédit notaire Henri

HELLINCKX, en date du 22 septembre 2011, publié au Mémorial C, numéro 3039 du 10 décembre 2011, ledit acte contenant notamment changement de la dénomination sociale en «KBR S.A.».

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Christian ROBINOT, retraité, demeurant à Esch-sur-Alzette, qui désigne comme secrétaire Monsieur Léon RENTMEISTER, employé privé, demeurant à Dahl.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Jean-Marie WEBER, employé privé, demeurant à Aix-sur-Cloie/Aubange (Belgique).

Le bureau ayant été ainsi constitué, le Président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. - L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1) Transfert du siège social à L-4220 Esch-sur-Alzette, 20, rue de Luxembourg, Résidence Marco Polo et modification subséquente du 2^{ème} alinéa de l'article 1^{er} et du 1^{er} alinéa de l'article 8 des statuts.

2) Administrateur - commissaire aux comptes.

II. - Les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés, le bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte.

Les procurations des actionnaires représentés y resteront annexées de même.

III. - L'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée et tous les actionnaires présents ou représentés déclarant avoir eu parfaite connaissance de l'ordre du jour avant l'assemblée, il a donc pu être fait abstraction des convocations d'usage.

IV. - La présente assemblée, représentant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social à L-4220 Esch-sur-Alzette, 20, rue de Luxembourg, Résidence Marco Polo et en conséquence de modifier:

a) le 2^e alinéa de l'article 1^{er} des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}. Alinéa 2.** Le siège social est établi à Esch-sur-Alzette.»

b) le 1^{er} alinéa de l'article 8 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 8. Alinéa 1^{er}.** L'assemblée générale annuelle se réunit le premier vendredi du mois de mai à 10.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.»

Deuxième résolution

L'assemblée décide de révoquer la société «Monterey Businesscenter sa» comme administrateur unique de la société et de lui donner décharge de sa fonction.

Troisième résolution

L'assemblée décide de nommer en qualité de nouvel administrateur unique, avec pouvoir de signature individuelle, Monsieur Christian ROBINOT, retraité, né à Moyenmoutier (France) le 26 mars 1951, demeurant à L-4220 Esch-sur-Alzette, 20, rue de Luxembourg, Résidence Marco Polo.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2018.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de révoquer la société «MONTEREY AUDIT S.à r.l.» comme commissaire aux comptes de la société et de lui donner décharge de sa fonction.

Cinquième résolution

L'assemblée décide de nommer en qualité de nouveau commissaire aux comptes la société à responsabilité limitée «FISCOGEST s.à r.l.», ayant son siège social à L-4940 Bascharage, 121-127, avenue de Luxembourg, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 129.532.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2018.

Frais

Le montant des frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison des présentes, est évalué sans nul préjudice à mille euros (€ 1.000.-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à l'assemblée, les membres du bureau, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ont signé avec Nous notaire le présent acte, aucun autre actionnaire n'ayant demandé à signer.

Signé: ROBINOT, RENTMEISTER, J.-M. WEBER, A. WEBER.

Enregistré à Capellen, le 21 mars 2013. Relation: CAP/2013/1012. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): NEU.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 8 avril 2013.

Alex WEBER.

Référence de publication: 2013045895/72.

(130055531) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2013.

Forest Luxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 115.201.

Monsieur Robert SIMON a démissionné de sa fonction de gérant de la Société avec effet au 30 juin 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 avril 2013.

Forest Luxco S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2013048593/13.

(130059313) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2013.

Factor Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 18-20, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 137.637.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013048595/10.

(130059703) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2013.

Faldo Holding S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 137.415.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque S.A.

Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2013048596/13.

(130059574) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2013.

EVA Sped S. à r. l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6947 Niederanven, 7, Zone Industrielle Bombicht.

R.C.S. Luxembourg B 109.541.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013048585/9.

(130059666) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2013.

Fiore Holding S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.
R.C.S. Luxembourg B 47.190.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013048607/9.

(130059478) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2013.

Gracechurch S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 250.000,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.
R.C.S. Luxembourg B 122.598.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 16 Avril 2013.

Référence de publication: 2013048621/10.

(130059351) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2013.

Guyana Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2A, rue Albert Borschette.
R.C.S. Luxembourg B 114.457.

L'adresse de l'associé Richard Harland a changé comme suit:

4 Coley Avenue
Reading, Berkshire, RG1 6LQ
United Kingdom

Signé à Luxembourg, le 2 avril 2013.

Cliff Langford
Un Mandataire

Référence de publication: 2013048622/15.

(130059227) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2013.

Finipar S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1370 Luxembourg, 16, Val Sainte Croix.
R.C.S. Luxembourg B 30.697.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013048606/10.

(130059270) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2013.

Immoclassic S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 31, Val Sainte Croix.
R.C.S. Luxembourg B 157.878.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013048697/9.

(130059803) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2013.

HIP Oils S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 26.445,00.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 144.242.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 21 mars 2013.

Référence de publication: 2013048652/10.

(130059709) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2013.

Hoban Invest S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 126.813.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

D. FONTAINE

Administrateur

Référence de publication: 2013048653/11.

(130059085) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2013.

Hamalux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2613 Luxembourg, 7, place du Théâtre.

R.C.S. Luxembourg B 21.379.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour HAMALUX S.à r.l.

FIDUCIAIRE DES PME SA

Référence de publication: 2013048648/11.

(130059036) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2013.

Lumesse Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.959.085,00.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 152.063.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg.

Référence de publication: 2013048741/10.

(130059765) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2013.

Lavenir S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4963 Clemency, 9, rue Basse.

R.C.S. Luxembourg B 146.305.

Le bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Clemency, le 15 avril 2013.

Référence de publication: 2013048747/10.

(130059075) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2013.

Infra Shipping A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 96.401.

Les comptes au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

INFRA SHIPPING A.G.
HIRSCH Gabriele / JARAMILLO Sandrine
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2013048700/12.

(130059450) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2013.

Uniborc S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 165.081.

Extrait des résolutions prises lors du conseil d'administration de la Société tenu le 10 novembre 2011

Conseil d'administration:

Le conseil d'administration décide de procéder à la nomination de Monsieur Jaap Tonckens à la fonction de Président du conseil d'administration de la Société. Son mandat expirera le 10 novembre 2017.

Délégué à la gestion journalière:

Le conseil d'administration de la Société a décidé de procéder à la nomination de Monsieur Jaap Tonckens, demeurant au 7, Place du Chancelier Adenauer, F-75772 Paris Cedex 08, à la fonction d'administrateur-délégué de la Société. Son mandat expirera le 10 novembre 2017.

POUR EXTRAIT CONFORME ET SINCERE
UNIBORC S.A.
Un mandataire

Référence de publication: 2013048992/18.

(130059647) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2013.

Zenview Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 147.093.

Suite aux résolutions de l'associé unique en date du 27 février 2013 de la Société, les décisions suivantes ont été prises:

1. Démission du gérant B suivant en date du 27 février 2013:

Monsieur Martinus C.J. Weijermans, né le 26 août 1970 à 's-Gravenhage, Pays-Bas, avec adresse professionnelle au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg en qualité de Gérant B de la société.

2. Nomination du gérant B suivant en date du 27 février 2013 pour une durée indéterminée:

Madame Stéphanie Jung-Schut, né le 24 novembre 1975 à Metz, France, avec adresse professionnelle au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, en qualité de Gérant B de la société.

Résultant des décisions susmentionnées, le conseil de gérance de la société est comme suit:

- Patrick L.C. van Denzen, Gérant B
- Stéphanie Jung-Schut, Gérant B
- William Fung, Gérant A

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Patrick L.C. van Denzen
Gérant B

Référence de publication: 2013049026/22.

(130059623) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2013.